

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1819

6 septembre 2010

SOMMAIRE

Akir Finances	87266	Interloge	87301
Beeckesteyn Holding S.A.	87301	Invenergy Wind Europe IV S.à r.l.	87286
Cardinal Health Luxembourg 420 S.à r.l.	87299	Jacques Dessange S.A. Société Luxem- bourgeoise de Coiffure S.A.	87308
Codebi	87307	JKV European Investments S.A.	87308
Dexia Life & Pensions Luxembourg	87312	KPI Retail Property 30 S.à r.l.	87310
Dreive S.A.	87301	Krieger Lux S.à r.l.	87308
Fiparmo S.A.	87266	L.C.C., Luxemburg Catering Company S.à r.l.	87309
GeneMoRe Holding S.A.	87266	LEXIN ER (LUX) IV S.A.	87289
GeneMoRe Holding S.A.	87266	LEXIN ER (LUX) IV S.à r.l.	87289
GeneMoRe Holding S.A.	87267	L. L. Investment S.A.	87309
Gestion Hôtelière Internationale S.A.	87267	Luxart S.à r.l.	87309
Gland Maya S.à r.l.	87267	Lyxos Finances	87308
Global Gold Reserve Management Compa- ny	87285	Maasland S.A.	87311
Gloria S.à r.l.	87286	Macinvest S.C.A.	87311
Green S.A.	87286	MALG S.A.	87310
Grosvenor First European Property Invest- ments S.A.	87286	Marline Holding S.A.	87311
Gulix Investments S.à r.l.	87288	Mayo Investholding S.à r.l.	87311
Hoist Investments S.A.	87298	MCG Investments S.à r.l.	87312
Icare S.A.	87298	MGOP EDSA Investments, S.à r.l.	87312
ICE (Internal Control Expertise)	87299	MGOP New World Gaming Holdings, S.à r.l.	87312
Il Ritrovo S.à r.l.	87299	My Energy GIE	87310
Immobilière de Lintgen S.A.	87299	PROMmo S.A.	87298
IND Invest S.A.	87300	Quartic S.A.	87309
IND Invest S.A.	87300	Sintanton asbl	87287
Infoworld S.A.	87301	Whitelabel II S.à r.l.	87300
Instoria S.A.	87267		

Fiparmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 70.642.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2010092558/12.

(100103096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

GeneMoRe Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 76.238.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2010092563/11.

(100103250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

GeneMoRe Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 76.238.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2010092564/11.

(100103251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Akir Finances, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 83.616.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 24 juin 2010 a reconduit pour un terme d'un an les mandats d'administrateur de
- Monsieur Benoît LEGOUT, directeur financier, demeurant à F-51350 Cormontreuil;
- Madame Céline LE GALLAIS-FREY, président directeur général de société, demeurant à F-51350 Cormontreuil;
- Monsieur Luciano DAL ZOTTO, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre;
leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2011.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme d'une année, le mandat de Commissaire aux comptes de la société anonyme PKF ABAX AUDIT, avec siège à L-2212 Luxembourg, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2011.

Pour extrait conforme
AKIR FINANCES
Société anonyme
Signature

Référence de publication: 2010092776/20.

(100102471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

GeneMoRe Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 76.238.

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2010092565/11.

(100103252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Gestion Hôtelière Internationale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3231 Bettembourg, 56, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 38.312.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010092566/10.

(100103316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Gland Maya S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 111.273.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010092567/10.

(100103364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Instoria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 154.494.

STATUTES

In the year two thousand and ten on the twenty-first day of July.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Instoria AB, a company incorporated and existing under the laws of Sweden, having its registered office at c/o Investor AB, SE-103 32 Stockholm, Sweden, registered with the Näringslivsregistret under registration number 556270-6308, duly represented by Catherine Willemyns, licenciée en droit, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 19th, 2010 in Stockholm.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party has requested the undersigned notary to document the deed of incorporation of a société anonyme, which it wishes to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Name – Duration – Purpose – Registered office

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société anonyme under the name of “Instoria S.A.” (the “Company”).

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1 The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities in the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2 The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may in particular:

- raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of directors.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

B. Share capital – Shares – Register of shares – Ownership and Transfer of shares

Art. 5. Share capital.

5.1 Issued share capital

5.1.1 The Company's share capital is set at three hundred fifty-one thousand Swedish crowns (SEK 351,000) represented by three hundred fifty thousand (350,000) ordinary shares ("Ordinary Shares") with a par value of one Swedish crown (SEK 1) each and one thousand (1,000) mandatory redeemable preferred shares (the "MRPS") with a par value of one Swedish crown (SEK 1) each (together with the Ordinary Shares the "Shares").

Each Ordinary Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings. The MRPS are non-voting shares as provided for in article 44 of the the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law").

5.1.2 Under the terms and conditions provided by law and notwithstanding the authorisation granted to the board of directors in article 5.2 of these articles of association ("Authorised share capital"), the Company's issued share capital may be increased by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.1.3 Any new shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing shareholder(s). In case of plurality of shareholders, such shares will be offered to the shareholders in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital. The board of directors shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s), announcing the opening of the subscription. However, subject to the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders, called (i) either to resolve upon an increase of the Company's issued share capital (ii) or upon the authorisation to be granted to the board of directors to increase the Company's issued share capital, may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder (s) or authorise the board of directors to do so. Such resolution shall be adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.1.4 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.2 Authorised share capital

5.2.1 The Company's authorised share capital, including the issued share capital, is fixed at ninety-five billion two hundred sixty-one million eight hundred seventy-three thousand sixty-two Swedish crowns (SEK 95,261,873,062), consisting of ninety-five billion two hundred sixty-one million eight hundred seventy-three thousand sixty-two (95,261,873,062) shares having a par value of one Swedish crown (SEK 1) per share. The board of directors may issue Ordinary Shares and/or MRPS under the authorised share capital.

5.2.2 During a period of time of five (5) years from the date of publication of these articles of association or, as the case may be, of the resolution to renew, to increase or to reduce the authorised share capital pursuant to this article 5.2, in the Official Gazette of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the board of directors be and is hereby authorised to issue shares, to grant options to subscribe for shares and to issue any other instruments convertible into shares, within the limit of the authorised share capital, to such persons and on such terms as it shall see fit, and specifically to proceed to such issue by suppressing or limiting the existing shareholder's/ shareholders. preferential right to subscribe for the new shares to be issued.

5.2.3 This authorisation may be renewed once or several times by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association, each time for a period not exceeding five (5) years.

5.2.4 The Company's authorised share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3. Mandatory redeemable preferred shares

5.3.1. All MRPS issued by the Company are redeemable shares in accordance with the provisions of article 49-8 of the Law. Except as otherwise provided herein or in any written agreement which may be entered into among the shareholders of the Company, subscribed and fully paid-up MRPS shall be redeemable (a) upon request of the Company in accordance with the provisions of article 49-8 of the Law, and (b) in any case, after ten (10) years as from the date of issuance of the MRPS (the "Mandatory Redemption Date"). The redemption shall take place pursuant to a decision of the board of directors.

5.3.2. All amounts paid into the Company by any shareholder for contributions made to the equity of the Company without issuance of new MRPS or Ordinary Shares and any share premiums paid by any shareholder on the issuance of new MRPS shall be allocated to a special reserve created exclusively for the MRPS (the "MRPS Premium Account").

5.3.3. The redemption of the MRPS can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the Law (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with the funds received by the Company as an issue premium) or the proceeds of a new issue made with the purpose of such redemption.

5.3.4. The MRPS will give right to two kinds of preferred dividends as follows:

(a) a preferential and cumulative dividend at the annual rate of 1 % of the nominal value of said MRPS, which shall accrue daily and be calculated assuming a 360 day year (the "First Preferred Dividend");

(b) a second preferential and cumulative dividend (the "Second Preferred Dividend") equal to any income received and/or accrued by the Company (net of any withholding taxes suffered) in relation to the receivable the Company has against Goldcup 5792 AB (under change of name to Sirela Holding AB), a company incorporated and existing under the laws of Sweden, having its registered office at Roschier Advokatbyrå, Box 7358, 103 90 Stockholm, registered with the Bolagsverket under registration number 556813-5304 (the "Receivable") during the relevant financial year of the Company, less:

(i) all costs and expenses of the Company – except tax charges - booked during the relevant financial year according to Luxembourg GAAP;

(ii) the First Preferred Dividend as computed for the relevant financial year;

(iii) a margin of 0.125% applied on the nominal value of the Receivable which shall accrue daily and be calculated assuming a year of 360 days.

No dividend shall be distributed to holders of Ordinary Shares until the First Preferred Dividend and the Second Preferred Dividend have been paid in full.

5.3.5. The MRPS do not carry any voting rights. In accordance with article 46 of the Law, the MRPS shareholder(s) are nevertheless entitled to vote in every general meeting called upon to deal with the following matters:

- the issue of new shares carrying preferential rights;
- the determination of the preferential cumulative dividend attaching to the non-voting shares;
- the conversion of MRPS into Ordinary Shares;
- the reduction of the capital of the Company;
- any change to the corporate purpose of the Company;
- the issue of convertible bonds;
- the dissolution of the Company before its term;
- the transformation of the Company into a company of another legal form.

The holders of MRPS shall have the same voting rights as the holders of Ordinary Shares at all meetings, in case, despite the existence of profits available for that purpose, the First Preferred Dividend (as defined in Article 5.3.4) has not been paid in its entirety for any reason whatsoever for a period of two successive financial years and until such time as all cumulative dividends shall have been paid in full.

5.3.6. Except as provided otherwise (i) in these articles or (ii) by a written agreement which may be entered into between the Company and the shareholders, the redemption price of each MRPS shall be equal to (a) the aggregated nominal value of all the MRPS plus the portion of the balance of the MRPS Premium Account (the "Notional Capital") (b) divided by the number of outstanding MRPS at the time of the redemption.

The Company may not redeem the MRPS prior to the total repayment of the Receivable, unless the holders of the MRPS agree to the MRPS being repaid in kind through the transfer of the Receivable to the MRPS holders.

If the Company is not permitted by Law to redeem all MRPS on their Mandatory Redemption Date, the Company shall redeem the maximum number of MRPS which the Company is then permitted to redeem. Such redemption will be made on a pro rata basis from each MRPS holder.

The Company may redeem its Ordinary Shares within the limits set forth by Law. However, the redemption of Ordinary Shares is subject to prior redemption of all the MRPS.

Except as otherwise provided in a written agreement which may be entered into among the shareholders of the Company, at least fifteen (15) days prior to the redemption date, written notice shall be sent by registered mail or internationally recognized overnight courier to each registered shareholder of the MRPS to be redeemed, at his or her address last shown in the shareholders register of the Company, notifying such holder of the number of MRPS so to be redeemed, specifying the redemption date, the redemption price, the procedures necessary to submit the MRPS to the Company for redemption and the valuation of the redemption price, as provided for in this section 5.3. Each holder of MRPS to be redeemed shall surrender the certificate or certificates, if any, issued in relation to such MRPS to the Company. The redemption price of such MRPS shall be payable to the order of the person whose name appears on the share register as the owner thereof on the bank account.

5.3.7. The MRPS holders are subordinated to all type of creditors but senior to the Ordinary Shares or other type of shares.

5.3.8. Redeemed MRPS bear no voting rights and have no rights to receive dividends or liquidation proceeds. In case of liquidation of the Company, each MRPS holder will be entitled to the reimbursement of the percentage of Notional Capital under the conditions set forth in these articles of association.

After payment of all third party debts and liabilities of the Company or deposit of any funds to that effect, each MRPS holder will have a preferential right to payment and be entitled to the reimbursement of the percentage of Notional Capital attributable to the MRPS held by him in the Company and, subject to the terms of these articles of association, to an amount payable in cash or in kind equal to its accrued and unpaid First Preferred Dividend and Second Preferred Dividend, if any. If the Company cannot pay such amounts in full to all the MRPS holders, payment will be made on a pro rata basis to each MRPS and to each holder of MRPS.

5.3.9. An amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the accounting par value, of all the MRPS redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the shareholders except in the event of a capital reduction of the subscribed share capital; the reserve may only be used to increase the subscribed share capital by capitalization of reserves. This reserve is not required in case of redemption using the proceeds of a new issue made with a view to carry out such redemption.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company may have one or several shareholders.

6.2 Within each class of shares (Ordinary Shares and MRPS), a shareholder's right in the Company's assets and profits attached to such class shall be proportional to the number of shares held by him/her/it.

6.3 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.4 The Company's shares are in registered form and may not be converted into shares in bearer form.

6.5 Fractional shares shall have the same rights on a fractional basis as whole shares, provided that shares shall only be able to vote if the number of fractional shares may be aggregated into one or more whole shares. If there are fractions that do not aggregate into a whole share, such fractions shall not be able to vote.

Art. 7. Register of shares.

7.1 A register of shares will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shares will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares and the class of shares held by such shareholder, the indication of the payments made on the shares, any transfer of shares and the dates thereof pursuant to article 8.4 of these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and Transfer of shares.

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shares. Certificates of these recordings will be issued and signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of such share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The shares are freely transferable, subject to the terms and conditions of the law.

8.4 Any transfer of shares will become effective towards the Company and third parties either through the recording of a declaration of transfer into the register of shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, pursuant to which any director may record such transfer in the register of shares.

8.5 The Company, through any of its directors, may also accept and enter into the register of shares any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor.s and the transferee.s consent.

C. General meeting of shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

9.1 The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company.s corporate bodies.

9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term “sole shareholder” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “general meeting of shareholders” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole shareholder”.

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s), if any, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.10.2 The general meeting of shareholders must be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s), if any, as the case may be, upon request in writing indicating the agenda, addressed to the board of directors or to the statutory auditor(s) by one or several shareholders representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company.s issued share capital. In this case, the general meeting of shareholders must be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s) in order to be held within a period of one (1) month from receipt of such request at such place and on such date as specified in the convening notice of the meeting.

10.3 An annual general meeting of shareholders must be held in the municipality where the Company.s registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting, on the last Wednesday of May at 3 p.m.. If such day is a legal holiday, the annual general meeting of shareholders must be held on the next following business day. The board of directors or the statutory auditor(s), as the case may be, must convene the annual general meeting of shareholders within a period of six (6) months from closing the Company.s accounts.

10.4 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.5 One or several shareholders, representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company.s issued share capital, may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be sent to the Company.s registered office by registered letter at least five (5) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.6 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders.

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of directors. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3 Quorum

No quorum shall be required for the general meeting of shareholders to validly act and deliberate, unless otherwise required by law or by these articles of association.

11.4 Vote

Unless otherwise required by law or by these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital represented. Abstention and nil votes will not be taken into account.

11.5 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.6 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder.s identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.7 Each shareholder may vote at a general meeting of shareholders through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company.s registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking the appropriate box with a cross. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

11.8 The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 12. Amendment of the articles of association. Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted with a majority of two-thirds of the votes validly cast at a meeting where at least half of the Company.s issued share capital is present or represented on first call. On second call, the resolution will be passed with a majority of two-thirds of the votes validly cast at the meeting, regardless of the portion of capital present or represented at the meeting. Abstention and nil votes will not be taken into account.

Art. 13. Adjourning general meetings of shareholders. Subject to the terms and conditions of the law, the board of directors may adjourn any general meeting of shareholders already commenced, including any general meeting convened in order to resolve on an amendment of the articles of association, to four (4) weeks. The board of directors must adjourn any general meeting of shareholders already commenced if so required by one or several shareholders representing in the aggregate at least twenty per cent (20%) of the Company.s issued share capital. By such an adjournment of a general meeting of shareholders already commenced, any resolution already adopted in such meeting will be cancelled.

Art. 14. Minutes of general meetings of shareholders.

14.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

14.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

14.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be.

D. Management

Art. 15. Powers of the board of directors.

15.1 The Company shall be managed by a board of directors, who need not be shareholders of the Company.

15.2 If it is noted at a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder, the Company may be managed by a sole director until the general meeting of shareholders following the Company.s awareness that several shareholders exist. In such case and to the extent applicable and where the term “sole director” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of directors” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole director”.

15.3 The board of directors is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfil the Company.s corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

15.4 In accordance with article 60 of the Law, the Company.s daily management and the Company.s representation in connection with such daily management may be delegated to one or several members of the board of directors or to any

other person, shareholder or not, acting alone or jointly. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

15.5 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any person acting alone or jointly with others as agent of the Company.

Art. 16. Composition of the board of directors.

16.1 The board of directors is composed of at least three (3) members, without prejudice to article 15.2 of these articles of association.

16.2 The board of directors must choose from among its members a chairman of the board of directors. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of directors.

Art. 17. Election and Removal of directors and Term of the office.

17.1 Directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

17.2 If a legal entity is elected director of the Company, such legal entity must designate an individual as permanent representative who shall execute this role in the name and for the account of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) director and may not be a director at the same time.

17.3 Any director may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

17.4 The term of the office of a director may not exceed six (6) years and any director shall hold office until its/his/her successor is elected. Any director may also be re-elected for successive terms.

Art. 18. Vacancy in the office of a director.

18.1 If a vacancy in the office of a member of the board of directors because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise occurs, such vacancy may be filled, on a temporary basis, by the remaining board members until the next general meeting of shareholders, which shall resolve on a permanent appointment, as deemed suitable.

18.2 If, in case of plurality of shareholders, the total number of members of the board of directors falls below three (3) or below such higher minimum set by these articles of association, as the case may be, such vacancy must be filled without undue delay either by the general meeting of shareholders or, on a temporary basis, by the remaining board members until the next general meeting of shareholders, which shall resolve on the permanent appointment.

18.3 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole director, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 19. Convening meetings of the board of directors.

19.1 The board of directors shall meet upon call by the chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

19.2 Written notice of any meeting of the board of directors must be given to the directors twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each director in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of directors are present or represented at a meeting of the board of directors or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 20. Conduct of meetings of the board of directors.

20.1 The chairman of the board of directors shall preside at all meeting of the board of directors. In his/her/its absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore.

20.2 Quorum

The board of directors can act and deliberate validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of directors.

20.3 Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of the members present or represented at a meeting of the board of directors. The chairman shall not have a casting vote.

20.4 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing any other director as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any director may represent one or several of his/her/its colleagues.

20.5 Any director who participates in a meeting of the board of directors by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such director's identification and which allow that all the persons taking

part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of directors held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

20.6 The board of directors may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all directors on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature. 20.7 Save as otherwise provided by law, any director who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of directors which conflicts with the Company's interest, must inform the board of directors of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant director may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Any such conflict of interest must be reported to the next general meeting of shareholders prior to taking any resolution on any other item. Where the Company has a sole director and the sole director has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole director and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction.

Art. 21. Minutes of meetings of the board of directors.

21.1 The secretary or, if no secretary has been appointed, the chairman shall draw minutes of any meeting of the board of directors, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

21.2 The sole director, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

21.3 Any copy and any excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be.

Art. 22. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any two directors or by the signature of the sole director or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the board of directors or by the sole director. Within the limits of the daily management, the Company will be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom such power in relation to the daily management of the Company has been delegated acting alone or jointly in accordance with the rules of such delegation.

E. Supervision

Art. 23. Statutory auditor(s) - Independent auditor(s).

23.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not.

23.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office, which may not exceed six (6) years. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

23.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

23.4 In case of a reduction of the number of statutory auditors by death or in another manner by more than a half, the board of directors must convene the general meeting of shareholders without undue delay in order to fill the vacancy/vacancies.

23.5 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

23.6 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

23.7 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of directors shall apply.

23.8 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the term of his/her/their office.

F. Financial year – Profits – Interim dividends

Art. 24. Financial year. The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

Art. 25. Profits.

25.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's issued share capital.

25.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

25.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the issued share capital.

25.4 Under the terms and conditions provided by law and upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

Art. 26. Interim dividends – MRPS Premium Account.

26.1 The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with Article 72-2 of the Law while always complying with the rights attached by these articles to the different classes of shares.

26.2 The MRPS Premium Account, if any, may be freely distributed to the MRPS holders by a resolution of the shareholders' meeting or of the board of directors, subject to any provisions of the Law or these articles of association.

G. Liquidation

Art. 27. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

H. Governing law

Art. 28. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

- 1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on 31 December 2010.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2011.
- 3) Interim dividends may also be paid during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

The subscriber has subscribed the shares to be issued as follows:

Instoria AB, aforementioned, paid three hundred fifty-one thousand Swedish crowns (SEK 351,000) in subscription for three hundred fifty thousand (350,000) Ordinary Shares and one thousand (1,000) MRPS.

All the shares have been entirely paid-up in cash, so that the amount of three hundred fifty-one thousand Swedish crowns (SEK 351,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions provided for in article 26 of the Law, and expressly states that they have all been complied with.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

General meeting of the sole shareholder

The incorporating shareholder, representing the Company's entire issued share capital, has immediately proceeded to a general meeting of the sole shareholder. The general meeting of the sole shareholder has passed the following resolutions:

1. The number of members of the board of directors is fixed at four (4) and the number of statutory auditors at one (1).
2. The following persons are appointed as members of the board of directors of the Company:
 - a) Anna Troedsson, born on 4 October 1969 in Stockholm, Sweden, having her address at Eriksbergsvägen 13b, 191 41 Sollentuna, Sweden;

b) Erik Plukker, born on 21 December 1965 in Heemskerk, the Netherlands, having his address at Oetewalerstraat 99, 1093 ME Amsterdam, The Netherlands;

c) Philippe Leclercq, born on 18 May 1968 in Liège, Belgium, having his address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; and

d) Jean-Marc Ueberecken, born on 31 May 1972 in Luxembourg, having his address at 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg.

3. The following person is appointed as statutory auditor of the Company:

Eurofid S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies. Register under number B 92176, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

4. The term of the office of the members of the board of directors and of the statutory auditor shall end on the date when the general meeting of shareholders/sole shareholder, as the case may be, shall resolve upon the approval of the Company's accounts of the financial year 2010 or at any time prior to such date as the general meeting of shareholders/sole shareholder, as the case may be, may determine.

5. The address of the Company's registered office is set at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing person, the proxy-holder signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le ving-et-un juillet.

Par-devant le soussigné Maître Joseph Elvinger, notaire de droit civil de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Instoria AB, une société constituée et existante sous les lois de Suède, ayant son siège social à c/o Investor AB, SE-103 32 Stockholm, Suède, inscrite au Näringslivsregistret sous le numéro d'inscription 556270-6308,

dûment représentée par Catherine Willemyns, licenciée en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Stockholm le 19 juillet 2010.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant a requis le notaire soussigné de dresser l'acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont les statuts seront comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre les propriétaires actuels des actions et/ou toute personne qui sera un actionnaire dans le futur, une société dans la forme d'une société anonyme sous la dénomination "Instoria S.A." (la "Société").

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-Duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

3.2 La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.3 La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet, la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;
- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger; et
- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil d'administration.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Actions - Registre des actions - Propriété et Transfert des actions

Art. 5. Capital social.

5.1 Capital social émis

5.1.1 La Société a un capital social émis de trois cent cinquante-et-un mille couronnes suédoises (SEK 351.000), représenté par trois cent cinquante mille (350.000) actions ordinaires (les "Actions Ordinaires") ayant une valeur nominale d'une couronne suédoise (SEK 1) chacune et par mille (1.000) actions préférentielles obligatoirement rachetables (les "APOR") ayant une valeur nominale d'une couronne suédoise (SEK 1) chacune (les APOR et les Actions Ordinaires sont ci-après collectivement dénommées les "Actions").

Chaque Action Ordinaire donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires. Les APOR sont dépourvues de droit de vote en vertu de l'article 44 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée (ci-après, la "Loi").

5.1.2 Aux conditions et termes prévus par la loi et nonobstant l'autorisation donnée au conseil d'administration à l'article 5.2 des présents statuts ("Capital social autorisé"), le capital social émis de la Société pourra être augmenté par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.1.3 Toutes nouvelles actions à payer en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires/à l'actionnaire existant(s). Dans le cas où plusieurs actionnaires existent, ces actions seront offertes aux actionnaires en proportion du nombre d'actions détenues par eux dans le capital social de la Société. Le conseil d'administration devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à compter de la date de l'envoi d'une lettre recommandée aux actionnaires/à l'actionnaire annonçant l'ouverture de la souscription. Toutefois, aux conditions requises par la loi, l'assemblée générale des actionnaires appelée à délibérer (i) soit sur une augmentation du capital social émis de la Société, (ii) soit sur l'autorisation à donner au conseil d'administration d'augmenter le capital social émis de la Société, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) ou autoriser le conseil d'administration à le faire. Une telle décision devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.1.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être diminué par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires qui devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.2 Capital social autorisé

5.2.1 Le capital autorisé de la Société, y compris le capital social émis, est fixé à quatre-vingt-quinze milliards deux cent soixante et un millions huit cent soixante-treize mille soixante-deux couronnes suédoises (SEK 95.261.873.062) représenté par quatre-vingt-quinze milliards deux cent soixante et un millions huit cent soixante-treize mille soixante-deux (95.261.873.062) actions ayant une valeur nominale d'une couronne suédoise (SEK 1) chacune. Le conseil d'administration peut émettre des Actions Ordinaires et/ou des APOR dans le cadre du capital social autorisé.

5.2.2 Durant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, des présents statuts ou, le cas échéant, de la décision de renouveler, d'augmenter ou de diminuer le capital social autorisé conformément au présent article 5.2, le conseil d'administration est autorisé par les présentes à émettre des actions, à accorder des options de souscription des actions

et d'émettre tout autre titre convertible en actions, dans les limites du capital social autorisé, aux personnes et selon les conditions qu'il juge appropriées, et notamment à procéder à une telle émission en supprimant ou limitant le droit préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) de souscrire les nouvelles actions à émettre.

5.2.3 Cette autorisation pourra être renouvelée une ou plusieurs fois par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts, pour une période qui, à chaque fois, ne peut dépasser cinq (5) ans.

5.2.4 Le capital social autorisé de la Société pourra être augmenté ou diminué par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.3. Actions préférentielles obligatoirement rachetables

5.3.1 Toutes les APOR émises par la Société sont des actions rachetables conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la Loi. Sauf disposition contraire des présents statuts ou de tout accord écrit qui pourrait être conclu entre les actionnaires de la Société, les APOR souscrites et entièrement libérées sont rachetables (a) sur demande de la Société conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la Loi, et (b) dans tous les cas, après dix (10) ans à compter de la date d'émission des APOR (la "Date de Rachat Obligatoire"). Le rachat se fait sur base d'une décision prise par le conseil d'administration.

5.3.2 Tous les montants payés à la Société par tout actionnaire en vertu d'un apport au capital social de la Société sans émission de nouvelles APOR ou d'Actions Ordinaires et toutes primes d'émission payées par tout actionnaire à l'émission de nouvelles APOR seront alloués à une réserve spéciale exclusivement créée pour les APOR (le "Compte de Prime d'Emission des APOR").

5.3.3 Le rachat d'APOR ne peut être effectué que par prélèvement sur les sommes disponibles pour la distribution conformément à l'article 72-1 de la Loi (fonds distribuables incluant la réserve extraordinaire constituée avec les fonds reçus par la Société comme primes d'émission) ou les produits d'une nouvelle émission effectuée aux fins de ce rachat.

5.3.4 Les APOR donneront droit à deux types de dividendes préférentiels comme suit:

(a) un dividende préférentiel et récupérable au taux annuel de 1% de la valeur nominale de ladite APOR, qui s'accumulera quotidiennement et sera calculé sur la base d'une année de 360 jours (le "Premier Dividende Préférentiel").

(b) un second dividende préférentiel et récupérable (le "Second Dividende Préférentiel") égal à tout revenu reçu et/ou cumulé par la Société (net de toute retenue à la source) en rapport avec la créance que la Société détient à l'encontre de Goldcup 5792 AB (sous changement de nom en Sirela Holding AB), une société constituée et existante sous les lois de Suède, ayant son siège social à Roschier Advokatbyrå, Box 7358, 103 90, Stockholm, Suède, enregistrée au Bolagsverket sous le numéro 556813-5304 (la "Créance") durant l'exercice social correspondant de la Société, moins:

(i) tous les coûts et dépenses de la Société- à l'exception des charges fiscales - enregistrés pendant l'exercice social correspondant de la Société selon les GAAP luxembourgeois;

(ii) le Premier Dividende Préférentiel tel que calculé pour l'exercice social correspondant;

(iii) une marge de 0,125% appliquée à la valeur nominale de la Créance qui s'accumulera quotidiennement et sera calculée sur la base d'une année de 360 jours.

Aucun dividende ne sera distribué aux détenteurs d'Actions Ordinaires tant que le Premier Dividende Préférentiel et le Second Dividende Préférentiel n'auront été intégralement payés.

5.3.5 Les APOR ne donnent droit à aucun droit de vote. Cependant, en conformité avec l'article 46 de la Loi, le(s) détenteur(s) d'APOR ont le droit de voter à toute assemblée générale des actionnaires appelée à se prononcer sur:

- l'émission de nouvelles actions jouissant de droits privilégiés;
- la fixation du dividende préférentiel récupérable attaché aux actions sans droit de vote;
- la conversion d'APOR en Actions Ordinaires;
- la réduction du capital social de la Société;
- toute modification de l'objet social de la Société;
- l'émission d'obligations convertibles;
- la dissolution anticipée de la Société;
- la transformation de la Société en une société d'une autre forme juridique.

Les détenteurs d'APOR ont les mêmes droits de vote que les détenteurs d'Actions Ordinaires à toutes les assemblées, au cas où, malgré l'existence de bénéfices disponibles dans ce but, le Premier Dividende Préférentiel (tel que défini à l'article 5.3.4) n'a pas été payé dans son intégralité pour quelque raison que ce soit pendant une période de deux exercices sociaux successifs et jusqu'à ce que tous les dividendes récupérables soient entièrement payés.

5.3.6 Sauf disposition contraire (i) des statuts ou (ii) de tout accord écrit entre la Société et les actionnaires, le prix de rachat de chaque APOR sera égal (a) à la valeur nominale cumulée de toutes les APOR augmentée du solde du Compte de Prime d'Emission des APOR (le "Capital Notionnel") (b) divisée par le nombre d'APOR en circulation au jour du rachat.

La Société ne peut racheter les APOR avant le remboursement total de la Créance, à moins que les détenteurs d'APOR ne conviennent que les APOR soient payées en nature par le transfert de la Créance aux détenteurs d'APOR.

Si la Société n'est pas autorisée par la Loi à racheter toutes les APOR à leur Date de Rachat Obligatoire, la Société rachètera le nombre maximum d'APOR qu'il lui sera permis de racheter. Un tel rachat sera effectué au prorata de chaque détenteur d'APOR.

La Société est autorisée à racheter ses Actions Ordinaires dans les conditions requises par la Loi. Cependant, le rachat des Actions Ordinaires est soumis au rachat prioritaire de toutes les APOR.

A moins qu'il n'en soit disposé autrement dans un accord écrit entre les actionnaires de la Société, une notification écrite sera envoyée 15 (quinze) jours au moins avant la date de rachat par courrier recommandé ou par transporteur internationalement reconnu, à chaque actionnaire détenteur d'APOR devant être rachetées, à sa dernière adresse figurant dans le registre des actionnaires de la Société, informant ledit détenteur du nombre d'APOR sujettes au rachat, lui spécifiant la date de rachat, le prix de rachat, les procédures nécessaires pour soumettre les APOR à la Société pour rachat et la valorisation du prix de rachat, tel que prévu dans cette section 5.3. Chaque détenteur d'APOR devant être rachetées remettra le ou les certificats, émis le cas échéant en relation avec ces APOR à la Société. Le prix de rachat de ces APOR sera versé à l'ordre de la personne dont le nom apparaît sur le registre des actionnaires en tant que propriétaire de celles-ci sur le compte en banque.

5.3.7 Les détenteurs d'APOR sont subordonnés à tout type de créanciers mais prévalent sur les Actions Ordinaires ou d'autre type d'actions.

5.3.8 Les APOR rachetées n'auront ni de droit de vote ni de droit à un dividende ou boni de liquidation. En cas de liquidation de la Société, chaque détenteur d'APOR aura droit au remboursement du pourcentage de Capital Notionnel selon les conditions établies par les présents statuts.

Après paiement de tous les engagements et dettes de la Société envers les tiers ou le dépôt de tous fonds à cet effet, chaque détenteur d'APOR aura un droit préférentiel au paiement et aura droit au remboursement du pourcentage du Capital Notionnel attribuable aux APOR qu'il détient dans la Société et, sous réserve des dispositions des présents statuts, à un montant payable en espèces ou en nature correspondant à son Premier Dividende Préférentiel cumulé non payé et son Second Dividende Préférentiel cumulé non payé, le cas échéant. Si la Société ne peut payer ces montants dans leur totalité à tous les détenteurs d'APOR, le paiement sera effectué de manière proportionnelle à chaque APOR et à chaque détenteur d'APOR.

5.3.9 Une somme équivalente à la valeur nominale, ou, en son absence, à la valeur du pair comptable, de toutes les APOR rachetées doit être allouée à une réserve qui ne pourra être distribuée aux actionnaires que dans le cas d'une réduction du capital souscrit de la Société; la réserve ne pourra être utilisée que pour augmenter le capital souscrit de la Société par capitalisation de réserves. Cette réserve n'est pas requise dans le cas d'un rachat effectué grâce aux produits d'une nouvelle émission effectuée dans le but d'un tel rachat.

Art. 6. Actions.

6.1 La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

6.2 Au sein de chaque classe d'action (Actions Ordinaires ou APOR), le droit d'un actionnaire dans les actifs et les bénéfices de la Société attachés à cette classe d'action est proportionnel au nombre d'actions qu'il détient.

6.3 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout actionnaire ou l'actionnaire unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.4 Les actions de la Société sont émises sous forme nominative et ne peuvent être converties en actions au porteur.

6.5 Les fractions d'actions auront les mêmes droits que les actions entières sur une base proportionnelle, étant entendu qu'une ou plusieurs actions ne pourront voter que si le nombre des fractions d'actions peut être réuni en une ou plusieurs actions. Dans le cas où des fractions d'actions ne pourront pas être réunies en une action entière, de telles fractions d'actions ne pourront pas voter.

Art. 7. Registre des actions.

7.1 Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque actionnaire, sa résidence, son siège social ou principal, le nombre d'actions et la classe d'action qu'il détient, l'indication des sommes payées pour ces actions, tout transfert les concernant, les dates de ceux-ci selon l'article 8.4 des présents statuts, ainsi que toutes garanties accordées sur ces actions.

7.2 Chaque actionnaire notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'actionnaire qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et Transfert d'actions.

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des actions peut être apportée par l'enregistrement d'un actionnaire dans le registre des actions. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'actionnaire en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de l'action à l'égard de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les actions sont librement cessibles, sous réserve des conditions et termes prévus par la loi.

8.4 Toute cession d'action sera opposable à la Société et aux tiers soit par l'enregistrement d'une déclaration de cession dans le registre des actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, soit sur notification de la cession à la Société, ou par l'acceptation de la cession par la Société, conformément auxquelles tout administrateur peut enregistrer la cession dans le registre des actions.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses administrateurs, peut aussi accepter et entrer dans le registre des actions toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

C. Assemblée générale des actionnaires

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

9.1 Les actionnaires de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des actionnaires, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Dans ce cas et lorsque le terme „actionnaire unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à „l'assemblée générale des actionnaires" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à „l'actionnaire unique".

9.3 L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des actionnaires.

10.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut à tout moment être convoquée, selon le cas, par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 L'assemblée générale des actionnaires doit obligatoirement être convoquée, selon le cas, par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société en fait la demande écrite auprès du conseil d'administration ou du/des commissaire(s) aux comptes, en indiquant l'ordre du jour. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires doit être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes afin d'être tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.3 Une assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée, le dernier mercredi de mai à 15 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue le jour ouvrable suivant. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes, selon le cas, doit convoquer l'assemblée générale annuelle des actionnaires dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.4 L'avis de convocation à toute assemblée générale des actionnaires doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque actionnaire par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.5 Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société peut requérir du conseil d'administration l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes doivent être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée au moins cinq (5) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.6 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des actionnaires.

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des actionnaires, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des actionnaires, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient actionnaires ou membres du conseil d'administration. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des actionnaires.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des actionnaires.

11.3 Quorum

Aucun quorum n'est requis pour que l'assemblée générale des actionnaires agisse et délibère valablement, sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts.

11.4 Vote

Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les décisions d'une assemblée générale des actionnaires valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des votes valablement exprimés, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

11.5 Un actionnaire peut agir à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires.

11.6 Tout actionnaire qui prend part à une assemblée générale des actionnaires par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.7 Chaque actionnaire peut voter à une assemblée générale des actionnaires à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires à laquelle ils se réfèrent.

11.8 Le conseil d'administration peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Modification des statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée à la majorité des deux tiers des votes valablement exprimés lors d'une assemblée où au moins la moitié du capital social émis de la Société est présente ou représentée au premier vote. Au second vote, la décision sera adoptée à la majorité des deux tiers des votes valablement exprimés lors de l'assemblée, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

Art. 13. Report des assemblées générales des actionnaires. Sous réserve des termes et conditions de la loi, le conseil d'administration peut reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée jusqu'à quatre (4) semaines, y compris toute assemblée générale des actionnaires convoquée pour décider d'une modification des statuts. Le conseil d'administration doit reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée si cela est demandé par un ou plusieurs actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social émis de la Société. Par un tel report d'une assemblée générale des actionnaires déjà engagée, toute décision déjà adoptée lors de cette assemblée sera annulée.

Art. 14. Procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires.

14.1 Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout actionnaire qui en fait la demande.

14.2 De même, l'actionnaire unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

14.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

D. Le conseil d'administration

Art. 15. Pouvoirs du conseil d'administration.

15.1 La Société sera administrée par un conseil d'administration dont les membres ne doivent pas nécessairement être des actionnaires.

15.2 S'il est constaté lors d'une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée générale des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont à nouveau détenues par plus d'un actionnaire. Dans ce cas et lorsque le terme „administrateur unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au „conseil d'administration" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à „l'administrateur unique".

15.3 Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toutes actions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale des actionnaires.

15.4 Conformément à l'article 60 de la Loi, le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs ou à toute autre personne, actionnaire ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le conseil d'administration détermine la désignation, les conditions de retrait et l'étendue des pouvoirs attachées à ces délégations de pouvoir.

15.5 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 16. Composition du conseil d'administration.

16.1 Le conseil d'administration est composé d'au moins trois (3) membres, sans préjudice de l'article 15.2 des présents statuts.

16.2 Le conseil d'administration doit choisir un président du conseil d'administration parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni actionnaire ni membre du conseil d'administration.

Art. 17. Election et Révocation des administrateurs et Terme du mandat.

17.1 Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

17.2 Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner une personne physique comme représentant permanent, qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur. Une personne physique ne peut être le représentant permanent que d'un (1) administrateur et ne peut pas en même temps être lui-même administrateur.

17.3 Tout administrateur peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires.

17.4 La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six (6) années et tout administrateur exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout administrateur sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 18. Vacance dans le mandat d'un administrateur.

18.1 Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une incapacité juridique, d'une faillite, d'une retraite ou autre, cette vacance peut être provisoirement comblée par les administrateurs restant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui se prononcera sur une nomination permanente, si cela apparaît approprié.

18.2 Si, dans le cas où il existe plusieurs actionnaires, le nombre total des membres du conseil d'administration devient inférieur à trois (3) ou à un minimum supérieur fixé par les présents statuts, le cas échéant, cette vacance doit être comblée sans délai soit par l'assemblée générale des actionnaires soit, provisoirement, par les administrateurs restant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui se prononcera sur la nomination permanente.

18.3 Dans l'hypothèse où la vacance intervient dans le mandat de l'administrateur unique de la Société, cette vacance doit être comblée sans délai par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 19. Convocation des réunions du conseil d'administration.

19.1 Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux (2) administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

19.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil d'administration doit être donné à tous les administrateurs par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 20. Conduite des réunions du conseil d'administration.

20.1 Le président du conseil d'administration préside à toute réunion du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration peut provisoirement élire un autre administrateur comme président temporaire.

20.2 Quorum

Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

20.3 Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion du conseil d'administration. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

20.4 Tout administrateur peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre administrateur comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

20.5 Tout administrateur qui prend part à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes

participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

20.6 Le conseil d'administration peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les administrateurs sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque administrateur, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

20.7 Sauf si la loi en dispose autrement, tout administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil d'administration qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil d'administration de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration. Cet administrateur ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Tout conflit d'intérêts de ce type doit être rapporté à l'assemblée générale des actionnaires suivante, avant que toute décision concernant tout autre point ne soit prise. Lorsque la Société a un administrateur unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et l'administrateur unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause.

Art. 21. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

21.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil d'administration, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

21.2 L'administrateur unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

21.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

Art. 22. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature de l'administrateur unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué agissant seule ou conjointement conformément aux règles d'une telle délégation.

E. Surveillance de la société

Art. 23. Commissaire(s) aux comptes statutaires - Réviseur(s) d'entreprises.

23.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des actionnaires ou non.

23.2 L'assemblée générale des actionnaires détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des actionnaires.

23.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires.

23.4 Dans l'hypothèse où le nombre de commissaires aux comptes statutaires serait réduit de plus de la moitié pour cause de décès ou autre, le conseil d'administration doit convoquer l'assemblée générale des actionnaires sans délai afin de combler cette/ces vacance(s).

23.5 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

23.6 Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

23.7 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni actionnaire, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil d'administration s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

23.8 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes

statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine la durée de son/leur mandat.

F. Exercice - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 24. Exercice. L'exercice de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 25. Bénéfices.

25.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

25.2 Les sommes allouées à la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'actionnaire accepte cette affectation.

25.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social émis.

25.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, et sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

Art. 26. Dividendes provisoires - Compte de Prime d'Emission des APOR.

26.1 Conformément à l'article 72-2 de la Loi, le conseil d'administration pourra procéder à la distribution de bénéfices provisoires, tout en respectant les droits conférés par les présents statuts aux différentes classes d'actions.

26.2 Le Compte de Prime d'Emission des APOR, le cas échéant, est librement distribuable aux détenteurs d'APOR par une résolution des actionnaires ou du conseil d'administration, sous réserve de toute disposition de la Loi ou des présents statuts.

G. Liquidation

Art. 27. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

H. Loi applicable

Art. 28. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2011.
- 3) Les bénéfices provisoires peuvent aussi être distribués pendant le premier exercice de la Société.

Souscription et Paiement

Toutes les actions ont été souscrites comme suit:

Instoria AB, susnommée, a payé trois cent cinquante et un mille couronnes suédoises (SEK 351.000) pour une souscription à trois cent cinquante (350.000) Actions Ordinaires et mille (1.000) APOR.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trois cent cinquante et un mille couronnes suédoises (SEK 351.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500,- EUR).

Assemblée générale de l'actionnaire unique

L'actionnaire constituant, représentant l'intégralité du capital émis de la Société, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale de l'actionnaire unique. Les résolutions suivantes ont été prises par l'assemblée générale de l'actionnaire unique.

1. Le nombre de membres au conseil d'administration a été fixé à quatre (4) et le nombre de commissaires aux comptes statutaires à un (1).

2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de la Société:

a) Anna Troedsson, née le 4 octobre 1969 à Stockholm, Suède, ayant son adresse à Eriksbergsvägen 13b, 191 41 Sollentuna, Suède;

b) Erik Plukker, né le 21 décembre 1965 à Heemskerk, Pays-Bas, ayant son adresse à Oetewalerstraat 99, 1093 ME Amsterdam, Pays-Bas;

c) Philippe Leclercq, né le 18 mai 1968 à Liège, Belgique, ayant son adresse au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; et

d) Jean-Marc Ueberecken, né le 31 mai 1972 à Luxembourg, ayant son adresse au 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg.

3. L'entité suivante a été nommée commissaire aux comptes statutaire de la Société:

Eurofid S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 92176, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes statutaire se termine à la date à laquelle l'assemblée générale des actionnaires ou l'actionnaire unique, selon le cas, décide de l'approbation des comptes de la Société pour l'exercice social 2010 ou à toute date antérieure déterminée par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique, selon le cas.

5. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

L'acte ayant été lu au représentant du comparant, le représentant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. WILLEMYNS, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 23 juillet 2010. Relation: lac/2010/32855. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010101704/1006.

(100114451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2010.

Global Gold Reserve Management Company, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 153.893.

—
Assemblée Générale Extraordinaire de l'actionnaire

Le 21 juin 2010, une assemblée générale extraordinaire de la société s'est réunie.

Ordre du jour:

1. Démission de Seren Sàrl

2. Nomination de deux nouveaux gérants

Les décisions suivantes sont prises:

L'actionnaire a décidé avec effet immédiat de:

1. Accepter la démission de la société Seren Sàrl, en tant que gérant unique de la société.

2. Accepter la nomination en qualité de gérant, pour une durée indéterminée, avec effet immédiat:

- M. Sean Wilton, né le 12 mai 1965 à Guelph- Canada, avec adresse professionnelle au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, Luxembourg.

- M. Hans Jason Stockmann, né le 13 mai 1973 à Winnipeg – Canada, avec adresse professionnelle au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, Luxembourg.

La société sera engagée par la signature isolée de chaque gérant jusqu'à une limite de 50.000 euros et au-delà par leur signature conjointe.

Capellen, le 21 Juin 2010.

Référence de publication: 2010092568/23.

(100102551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Gloria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 101.059.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 13 juillet 2010.

Référence de publication: 2010092570/10.

(100103075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Invenergy Wind Europe IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.141.

EXTRAIT

En date du 1^{er} juillet 2010, la société à responsabilité limitée Invenergy Wind Europe S.à r.l. a cédé 7921 parts sociales de la société à responsabilité limitée Invenergy Wind Europe IV S.à r.l. à la société anonyme ENERGEIAKI SERVOUNIOU S.A., avec siège social à 115 25 Athènes (Grèce), 85, Messogion Avenue, enregistrée auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Athènes sous le numéro 226985.

Situation après la cession:

Nom de l'actionnaire	Nombre de parts détenues
ENERGEIAKI SERVOUNIOU S.A.	7921
Total	7921

Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Invenergy Wind Europe IV S.à r.l.

Référence de publication: 2010092581/21.

(100103309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Green S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 41.363.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2010092572/12.

(100103182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Grosvenor First European Property Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 60.935.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59106 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010092573/10.

(100102846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Sintanton asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 273, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg F 8.430.

STATUTS

Entre les soussignés:

Président, représenté par: Rocha Pires Mateus, 6 Badensgaessel L-6712 Grevenmacher Vice-président, représenté par: Coutinho Pedro, 18 rue de Bourglinster L-6180 Gonderange Trésorier, représenté par: Carlos Alberto Santos Fernandes 12, rue de Bissen L-7712 Colmar-Berg

Secrétaire, représenté par: Ramos Martins Necas Antonio, 53 Résidence Pont de Pierre 57270-Uckange-France

Membre actif, représenté par Correia EderDaSilva, 12 rue de la Gare L-8325 Capellen

Membre actif, représenté par: Santos Anibal, 16 rue Amélie L-3214 Bettembourg

Membre actif représenté par, Monteiro Fernandes Carlos A, 92, rue Nicolas Welter L-7570 Mersch

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif, régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

1 - Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination de Sintanton asbl

Art. 2. L'association a pour objet:

- de participer à des manifestations culturelles pour mettre en valeur la culture de l'île de Santo Antao
- de participer à des manifestations sportives à travers sa sélection de football pour aider les enfants au Cap-Vert

Art. 3. L'association a son siège établi au café de la Station au 273 rue de Rollingergrund L-2441 Luxembourg, et pourra être transféré à tout endroit du pays par simple décision du conseil d'administration

Art. 4. La durée de l'association est illimitée. Elle peut, en tout temps, être dissoute

2 - Exercice social

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile

3 - Membres

Art. 6. Peut devenir membre de l'association Sintanton asbl

Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

Art. 7. Le nombre minimum de membre associés est de trois

Art. 8. Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration

Art. 9. Les organes de l'association sont:

L'assemblée Générale

Le Conseil d'administration

4 - Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale à tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont attribués à un autre organe de l'association

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

Art. 11. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés

5 - Administration

Art. 12. L'association est gérée par un conseil le conseil d'administration composé de 5 membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de 2 ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice président, secrétaire et trésorier.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Art. 13. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

Art. 14. La signature conjointe du président et du vice président engagent l'association

Art. 15. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un des membres ou à un tiers

6 - Cotisations

Art. 16. La cotisation annuelle est fixée par l'euro symbolique

7 - Mode d'établissement des comptes

Art. 17. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant

8 - Modification des statuts

Art. 18. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres

Art. 19. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée

9 - Dissolution et Liquidation

Art. 20. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 21. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale

10 - Dispositions finales

Art. 23. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée

Signatures.

Référence de publication: 2010102012/86.

(100112245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Gulix Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.936.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Référence de publication: 2010092575/11.

(100103277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

**LEXIN ER (LUX) IV S.A., Société Anonyme,
(anc. LEXIN ER (LUX) IV S.à r.l.).**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 153.270.

In the year two thousand ten, on the eleventh day of June.

Before Maître Roger Arrensdorff, notary public residing in Mondorf-les-Bains.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of anc. "LEXIN ER (LUX) IV S.à r.l." a "société à responsabilité limitée" (limited liability company), having its registered office at 67 rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, trade register Luxembourg section B number 153270, incorporated by deed dated on May 18th, 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and whose Articles of Association have never have been amended.

The meeting is presided by Cyrille TERES, lawyer, residing professionally in Luxembourg, The chairman appoints as secretary Peggy MODAFF, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Olivia KIRSCH, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholder represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the five hundred (500.-) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholder has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1) Share capital increase (by means of contribution in cash) from its current amount TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (EUR 12,500.-) represented by FIVE HUNDRED shares with a nominal value of TWENTY-FIVE EUROS (EUR 25.-) each in an amount of SEVEN THOUSAND THREE HUNDRED AND THIRTY-THREE EUROS AND THIRTY-SEVEN CENTS (EUR 7,333.37) without further issue of new shares, and set off of the current loss of the company in an aggregate amount EUR 7,333.37 by share capital decrease.

2) Share capital increase from its current amount TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (EUR 12,500.-) represented by FIVE HUNDRED shares with a nominal value of TWENTY FIVE EUROS (EUR 25.-) each up to FOUR HUNDRED EIGHTY-SEVEN THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (EUR 487,500.-) represented by NINETEEN THOUSAND FIVE HUNDRED shares with a nominal value of TWENTY FIVE EUROS (EUR 25.-) each, by means of a contribution in cash in an aggregate amount of FOUR HUNDRED SEVENTY-FIVE THOUSAND EUROS (EUR 475,000.-) and the subsequent issuance of NINETEEN THOUSAND shares.

3) Change of the legal form of the company, in order to transform it from a private limited liability company ("société à responsabilité limitée" – S.à r.l.) into a joint stock company ("société anonyme" – S.A.).

4) Change of the name of the company into "LEXIN ER (LUX) IV S.A.".

5) Setting up of two (2) classes of shares as follows: Class A Shares with voting rights and Class B Shares with non-voting rights, and subsequent conversion of all the outstanding shares of the company in issue into Class A Shares with voting rights.

6) Discharge to the managers of the S.à r.l. company.

7) Appointment of the members of the Board of Directors and the statutory auditor of the S.A. company.

8) Full restatement of the articles of incorporation in order to adapt them to the new form of the company.

After approval of the foregoing, the meeting passed the following resolutions:

First resolution:

The meeting resolved to increase (by means of contribution in cash) the share capital of the company from its current amount TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (EUR 12,500.-) represented by FIVE HUNDRED shares with a nominal value of TWENTY FIVE EUROS (EUR 25.-) each in an amount of SEVEN THOUSAND THREE HUNDRED AND THIRTY-THREE EUROS AND THIRTY-SEVEN CENTS (EUR 7,333.37) without further issue of new shares, and subsequently set off of the current loss of the company in an aggregate amount EUR 7,333.37 by share capital decrease.

The share capital of the company is thereafter set forth at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (EUR 12,500.-) represented by FIVE HUNDRED shares with a nominal value of TWENTY-FIVE EUROS (EUR 25.-) each.

Second resolution:

The meeting resolved to increase the share capital of the company from its current amount TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (EUR 12,500.-) represented by FIVE HUNDRED shares with a nominal value of TWENTY-FIVE EUROS (EUR 25.-) each up to FOUR HUNDRED EIGHTY-SEVEN THOUSAND FIVE HUNDRED (EUR 487,500.-)

represented by NINETEEN THOUSAND FIVE HUNDRED shares with a nominal value of TWENTY-FIVE EUROS (EUR 25.-) each, by means of a contribution in cash in an aggregate amount of FOUR HUNDRED SEVENTY-FIVE THOUSAND EUROS (EUR 475,000.-) and the subsequent issuance of NINETEEN THOUSAND shares.

All the NINETEEN THOUSAND newly issued shares have been entirely and fully subscribed and paid up by the existing sole shareholder of the company.

Third resolution:

The meeting resolved to change the legal form of the company, in order to transform it from a private limited liability company ("société à responsabilité limitée" – S.à r.l.) into a joint stock company ("société anonyme" – S.A.) and to restate completely the articles of association in order to adapt them to the new form of the company, without amendment to its essential elements, like its purposes.

Consequently, the NINETEEN THOUSAND FIVE HUNDRED (19,500.-) current shares are replaced by NINETEEN THOUSAND FIVE HUNDRED (19,500.) shares with a nominal value of TWENTY-FIVE EUROS (EUR 25.-) each.

The sole shareholder will receive one "S.A. share" against one "S.à r.l. share".

In accordance with articles 31-1, 32-1 and 26-1 (1) of the Luxembourg companies' law such change of form has been supervised by Interaudit Sàrl, an independent auditor (Réviseur d'Entreprises), and its report concludes as follows:

Conclusion:

"Based on the verifications made as described here above, we have no observations on the proposed transformation of the company into a S.A. and on the value of the contribution that corresponds at least to the number and nominal value of 19,500 shares to be issued as consideration of a total of Eur 487,500."

This report will remain here annexed, signed ne varietur by the appearing parties.

Fourth resolution:

The meeting resolved to change the name of the company into "LEXIN ER (LUX) IV S.A."

Fifth resolution:

The meeting resolved to set up two (2) classes of shares as follows: Class A Shares with voting rights and Class B Shares without voting rights, and subsequently convert all the NINETEEN THOUSAND FIVE HUNDRED outstanding shares of the company in issue into NINETEEN THOUSAND FIVE HUNDRED Class A Shares with voting rights.

Sixth resolution:

The meeting resolved to give full discharge to the managers of the S.à r.l. company for the due performance of their respective offices until today.

Seventh resolution:

The meeting resolved to fix the number of the members of the Board of Directors of the S.A. company at three (3). Are appointed as directors until the end of the Annual General Meeting to be held in Luxembourg in 2016:

a) Mrs Géraldine SCHMIT, director of companies born in Messancy (Belgium) on the 12th of November 1969, professionally residing at L-1469 Luxembourg 67, rue Ermesinde;

b) Mr Jose CORREIA, director of companies, born in Palmeira Braga (Portugal), on the 4th of October 1971, professionally residing at L-1469 Luxembourg 67, rue Ermesinde; and

c) Mr Alan DUNDON, director of companies, born in Dublin (Ireland) on the 18th of April 1966, professionally residing at L-1469 Luxembourg 67 rue Ermesinde.

The meeting resolved to appoint as statutory auditor as required by the law about S.A. companies until the end of the Annual General Meeting to be held in Luxembourg in 2016:

- Interaudit Sàrl, 119 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg

Eighth resolution:

The meeting decided to proceed to a full restatement of the articles of incorporation in order to reflect the here-above resolutions and to adapt them to the new form of the company, by giving them the following wording:

BY LAWS

Title I. - Denomination - Registered office - Duration - Corporate object

Art. 1. There exists a public limited liability company ("société anonyme") under the name of "LEXIN ER (LUX) IV S.A.", which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, "the Company"), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, "the Law"), as well as by the present articles of association (hereinafter, "the Articles").

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and patents developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Board of Directors, respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as abroad by a simple decision of the Board of Directors.

Title II. - Capital - Shares

Art. 5. The subscribed share capital is fixed at FOUR HUNDRED EIGHTY-SEVEN THOUSAND FIVE HUNDRED (EUR 487,500.-) represented by NINETEEN THOUSAND FIVE HUNDRED Class A Shares with voting rights and ZERO Class B Shares without voting rights, with a nominal value of TWENTY FIVE-EUROS (EUR 25.-) each. The rights and obligations attached to each class of shares are defined hereinafter.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the shareholder, except those shares for which the Law prescribes registered form.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The share capital of the Company may be either increased or reduced by resolution of the general meeting of shareholders, passed in accordance with the provisions applicable to changes in these Articles.

The company may repurchase its own shares pursuant to the provisions set forth in article 49-2 of the Law.

Title III. - Management

Art. 6. The Company is administered by a board of not less than three (3) members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six (6) years by the general meeting of shareholders, and who can be dismissed at any time by the general meeting of shareholders.

Should any director's office become vacant, the remaining directors thus elected, may temporarily fill the vacancy. In this case, the next general meeting of shareholders will proceed to the final election.

Art. 7. The Board of Directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to attend a meeting, he will be replaced pro tempore by one of the directors present at such meeting as appointed to that effect by the board.

The Board of Directors may elect a secretary who needs not be a director or a shareholder of the Company.

The Board of Directors shall meet as often as the Company's interest so requires. The meetings of the Board of Directors are convened by the chairman or by any two (2) directors at the place and time indicated in the convening notice. The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the directors are either present or represented.

The Board of Directors may only validly debate and take decisions provided that the majority of its members is either present or represented. Proxies between directors are available. One director may represent one or more other directors.

The directors may cast their vote on the items of the agenda by letter, facsimile and confirmed by letter.

Directors may participate in a meeting of the Board of Directors by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other.

Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Decisions taken during such a meeting may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the Board of Directors' meetings. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Directors.

Art. 8. Decisions of the Board of Directors are passed upon the simple majority of casted votes. In case of equal votes, the chairman is vested with a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the Board of Directors shall be signed by all the directors present at the relevant meeting.

Copies or extracts shall be certified conform either by one director or by a duly authorized agent appointed for to that effect.

Art. 10. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the Law or the Articles fall within the competence of the Board of Directors.

Art. 11. The Board of Directors may delegate all or part of its powers relating to the daily management either to members of the Board or to third persons (who does not need to be shareholders).

The delegation to a member of the Board is subject to a previous authorisation of the general meeting of shareholders.

Art. 12. The Company is validly bound upon either by the joint signatures of any of two directors or by the individual signature of any duly authorized agent appointed by the Board of Directors to that effect.

Title IV. - Supervision

Art. 13. The Company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting of shareholders, which determines their number as well as their respective remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six (6) years.

Title V. - General meeting

Art. 14. The general meeting of shareholders represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by the Law.

Art. 15. The annual general meeting is held on the eleventh June at 11.00 am at the Company's registered office, or at any other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the annual general meeting of shareholders will be held on the next following business day.

Art. 16. The Board of Directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting of shareholders. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the Company's share capital.

Art. 17. Each share of Class A is entitled to one casting vote at the general meeting of shareholders. Shares of Class B Shares are entitled to voting rights in the specific restricted cases provided by the Law

The Company will recognise only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the Company.

Title VI. - Accounting year - Allocation of profits

Art. 18. The Company's business year begins on January 1st and ends on December 31st of the same year.

The Board of Directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the Company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profits is will be allocated to the shareholders in proportion to their respective shareholding in the Company and without prejudice of the rights attached to Class B Shares.

Holders of Class B Shares are entitled to:

- 1% preferred dividend calculated on the basis of the nominal value of the relevant Class B Shares; and

- a priority reimbursement right in respect of their respective contribution upon liquidation of the Company and a priority payment right in respect of the distribution of the liquidation profits (if any).

Advances on dividends may be paid by the Board of Directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting of shareholders can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

Title VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 20. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and remuneration.

Title VIII. - General provisions

Art. 21. All matters not governed by these Articles are to be construed in accordance with the Law.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le onze juin.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "LEXIN ER (LUX) IV S.à r.l.", ayant son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, R.C. Luxembourg section B numéro 153270, constituée suivant acte reçu le 18 mai 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Cyrille TERES, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire Peggy MODAFF, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Olivia KIRSCH, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les cinq cents (500) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social (par apport en numéraire) de son montant actuel de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CING EUROS (25,- EUR) chacune à hauteur d'un montant de SEPT MILLE TROIS CENT TRENTE TROIS EUROS et TRENTE SEPT CENTS (EUR 7333,37) sans émission de nouvelles parts sociales, et compensation de la perte subie par la société à hauteur d'un montant total de EUR 7333,37 par réduction du capital social.

2.- Augmentation du capital social de son montant actuel de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CING EUROS (25,-EUR) chacune pour le porter à un montant de QUATRE CENT QUATRE VINGT SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 487.500,-) représenté par DIX NEUF MILLE CINQ CENTS parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CING EUROS (25,-EUR) chacune, par apport en numéraire d'un montant de QUATRE CENT SOIXANTE QUINZE MILLE EUROS (EUR 475.000,-) et l'émission consécutive de DIX NEUF MILLE parts sociales.

3.- Changement de la forme juridique de la société, pour la transformer de société à responsabilité limitée (S.à r.l.) en société anonyme (S.A.).

4.- Modification de la dénomination sociale de la société en "LEXIN ER (LUX) IV S.A.".

5.- Création de deux (2) classes d'actions comme suit: les Actions de Classe A avec droits de vote et les Actions de Classe B sans droits de vote, et conversion de toutes les actions existantes de la société en Actions de Classe A avec droits de vote.

6.- Décharge au gérant de la société à responsabilité limitée.

7.- Nomination des membres du Conseil d'administration et du commissaire aux comptes de la société anonyme.

8.- Refonte complète des statuts de manière à les adapter à la nouvelle forme juridique de la société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social de la société (par apport en numéraire) de son montant actuel de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CING EUROS (25, EUR) chacune à hauteur d'un montant de SEPT MILLE TROIS CENT TRENTE TROIS EUROS et TRENTE SEPT CENTS (EUR 7333,37) sans émission de nouvelles parts, et de compenser ensuite la perte subie par la société à hauteur d'un montant total de EUR 7333,37 par réduction du capital social.

Le capital social de société s'élève, à l'issue de cette opération, à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CING EUROS (25,- EUR) chacune.

Deuxième résolution:

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social de la société (par apport en numéraire) de son montant actuel de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CING EUROS (25, EUR) chacune pour le porter à un montant de QUATRE CENT QUATRE VINGT SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 487.500,-) représenté par DIX NEUF MILLE CINQ CENTS parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CING EUROS (25,- EUR) chacune, par apport en numéraire d'un montant de QUATRE CENT SOIXANTE QUINZE MILLE EUROS (EUR 475.000,-) et l'émission consécutive de DIX NEUF MILLE parts sociales.

L'intégralité des DIX NEUF MILLE parts sociales nouvellement émises ont été souscrites et libérées entièrement par l'associé unique de la société.

Troisième résolution:

L'assemblée a décidé de changer la forme juridique de la société, pour la transformer de société à responsabilité limitée (S.à r.l.) en société anonyme (S.A.) et de procéder à une refonte complète des statuts, de sorte à les adapter à la nouvelle forme de la société, sans en modifier les éléments essentiels tels que son objet.

Par conséquent les DIX NEUF MILLE CINQ CENTS (19.500,-) parts sociales actuelles sont remplacées par DIX NEUF MILLE CINQ CENTS (19.500,-) actions d'une valeur nominale de VINGT-CING EUROS (25, EUR) chacune.

L'associé unique recevra une «action S.A.» en échange d'une «part sociale S.à r.l.».

Conformément aux articles 33-1, 32-1 et 26-1 (1) de la loi sur les sociétés commerciales, ce changement de forme juridique a fait l'objet d'une vérification par Interaudit Sàrl, Réviseur d'Entreprises indépendant, et son rapport conclut comme suit:

Conclusion:

"Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la proposition de transformation de la société en S.A. ainsi que sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale de 19.500 actions émises en contrepartie d'un montant total de EUR 487.500"

Ce rapport restera ci-annexé, signé ne varietur par les comparants.

Quatrième résolution:

L'assemblée a décidé de modifier la dénomination sociale de la société en "LEXIN ER (LUX) IV S.A."

Cinquième résolution:

L'assemblée a décidé de créer deux (2) classes d'actions comme suit: les Actions de Classe A avec droits de vote et les Actions de Classe B sans droits de vote, et de convertir l'intégralité des DIX NEUF MILLE CINQ CENTS actions existantes de la société en DIX NEUF MILLE CINQ CENTS Actions de Classe A avec droits de vote

Sixième résolution:

L'assemblée a décidé de donner entière décharge aux gérants de la société à responsabilité limitée pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

Septième résolution:

L'assemblée a décidé de fixer le nombre des administrateurs de la société anonyme à trois (3).

Sont nommés administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir à Luxembourg en 2016:

- Madame Géraldine SCHMIT, administrateur de sociétés, née à Messancy (Belgique), le 12 novembre 1969, demeurant professionnellement à L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde;
- Monsieur José CORREIA, administrateur de sociétés, né à Palmeira Braga (Portugal), le 4 Octobre 1971, demeurant professionnellement à L-1469 Luxembourg, 67 rue Ermesinde;
- Monsieur Alan DUNDON, administrateur de sociétés, né à Dublin (Irlande) le 16 avril 1966, demeurant professionnellement à L-1469 Luxembourg 67 rue Ermesinde.

L'assemblée a décidé de nommer en qualité de commissaire aux comptes comme requis par la loi sur la société anonyme et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir à Luxembourg en 2016:

- Interaudit Sàrl, 119 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Huitième résolution:

L'assemblée a décidé de procéder à une refonte totale des statuts pour refléter les résolutions prises ci-avant et pour les adapter à la nouvelle forme juridique de la société, leur donnant la teneur suivante:

STATUTS

Titre I^{er} . - Dénomination - Siège - Durée - Objet social

Art. 1^{er} . Il existe une société anonyme sous la dénomination «LEXIN ER (LUX) IV S.A.» qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts (ci-après «les Statuts»).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Conseil d'Administration, respectivement par une résolution de l'assemblée générale extraordinaires des actionnaires, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital - Actions

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à NEUF CENT SOIXANTE QUINZE MILLE EUROS (EUR 975.000,-), représenté par TRENTE NEUF MILLE actions réparties en deux (2) classes d'actions comme suit: DIX NEUF MILLE CINQ CENTS Actions de Class A avec droits de vote et DIX NEUF MILLE CINQ CENTS Actions de Class B sans droits de vote, ayant toutes une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25,- EUR) chacune. Les droits et obligations attachés à chacune des classes d'actions seront définis ci-après.

Les actions peuvent être émises sous forme nominative ou au porteur, au choix de l'actionnaire, excepté les actions pour lesquelles la Loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être représentées, au choix de l'actionnaire, en certificat représentatif d'une, deux ou plusieurs actions.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise en accord avec les dispositions applicables au changement des Statuts.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres actions conformément aux dispositions de l'article 49-2 de la Loi.

Titre III. - Administration

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six (6) ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, la prochaine assemblée générale des actionnaires lors procèdera à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet pro tempore par les administrateurs présents, le remplace.

Le Conseil d'Administration peut nommer un secrétaire qui ne doit pas obligatoirement être administrateur ou actionnaire.

Le Conseil d'Administration se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société le requiert.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs, aux lieu et date indiqués dans la convocation. Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer sans convocation préalable que sous réserve que tous les administrateurs soient présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis; tout administrateur pouvant représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, fax et à confirmer par écrit.

Les administrateurs peuvent participer aux réunions du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les personnes participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les administrateurs ayant participé à la réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de d'Administration.

Art. 8. Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité simple des voix exprimées. En cas d'égalité des votes, la voix du président la est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration seront signés par les membres présents aux dites séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire dûment désigné à cet effet.

Art. 10. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale, sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière soit aux membres du Conseil soit à des tierces personnes (qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires).

La délégation à un membre du Conseil est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. La Société se trouve valablement engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du Conseil d'Administration dûment habilité à cet effet.

Titre IV. - Surveillance

Art. 13. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération respective, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale des actionnaires. Elle ne pourra cependant pas dépasser six (6) années.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la Loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 11 juin à 11h au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes.

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action de la Classe A donne droit à une voix à l'assemblée générale des actionnaires. Les Actions de Classe B donnent droit à une voix dans les cas limitativement énumérées par la Loi.

La Société reconnaîtra seulement un propriétaire pour chaque action; au cas où une action serait détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée en tant que propriétaire unique, par rapport à la Société.

Titre VI. - Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de la même année.

Le Conseil d'Administration établit les comptes annuels conformément aux exigences de la Loi.

Il remet ces pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s) aux comptes.

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social souscrit.

Le solde du bénéfice net sera distribué aux actionnaires au prorata de leurs participations respectives dans la Société et sans préjudice des droits attachés aux Actions de Classe B.

Les détenteurs de Classe B auront droit à:

- un dividende privilégié de 1% calculé sur base de la valeur nominale des actions de Classe B concernées; et
- un remboursement prioritaire de leur apport lors de la liquidation de la Société, et un paiement prioritaire du boni de liquidation (le cas échéant).

Le Conseil d'Administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous réserve et conformément aux dispositions légales.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital souscrit soit réduit.

Titre VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 20. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des Statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 21. Pour tous les points non réglés aux présents Statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: TERES, MODAFF, KIRSCH, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 21 juin 2010. REM 2010 / 835. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signe): SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 21 juillet 2010.

Référence de publication: 2010098238/475.

(100109679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Hoist Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 59.947.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59091 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010092579/10.

(100103009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Icare S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 54.948.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ICARE S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010092582/11.

(100103097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

PROmmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8282 Kehlen, 9, rue de Keispelt.
R.C.S. Luxembourg B 84.687.

Extrait de la Réunion du Conseil d'administration du 14 juin 2010

Les membres du Conseil d'administration de la société anonyme PROmmo S.A., ayant son siège social à L-8282 Kehlen, 9, rue de Keispelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 84.687, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Sur base de l'autorisation donnée dans l'assemblée générale extraordinaire du 14 juin 2010, le Conseil d'administration décide de renouveler le mandat de Madame Laetitia ROY, commerçant, demeurant à L-8282 Kehlen, 9, rue de Keispelt, à la fonction d'administrateur-délégué, laquelle aura tous pouvoirs de représenter et d'engager la société, dans le cadre de la gestion journalière par sa seule signature, y compris le pouvoir de constituer hypothèque et d'accorder mainlevée.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2012.

Deuxième résolution

Sur base de l'autorisation donnée dans l'assemblée générale extraordinaire du 14 juin 2010, le Conseil d'administration décide de nommer M. Henri POULLES, préqualifié, pensionné, demeurant à L- 9188 Vichten, 10, rue de la Chapelle à la fonction d'administrateur, lequel aura tous pouvoirs de représenter et d'engager la société, dans le cadre de la gestion journalière par sa seule signature, y compris le pouvoir de constituer hypothèque et d'accorder mainlevée .

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2012.

Troisième résolution

Sur base de l'autorisation donnée dans l'assemblée générale extraordinaire du 14 juin 2010, le Conseil d'administration décide de révoquer Mme Sophie VENDEVEN, ingénieur commercial, demeurant à B- 6717 Lottert, 414, rue de la Barrière, de sa fonction d'administrateur.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la réunion a été clôturée.

Signé: Laetitia ROY; Christina FERREIRA; Henri POULLES.

Keispelt, le 14 juin 2010.

Pour la société

Jean SECKLER

Le notaire

Référence de publication: 2010094207/33.

(100104578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

ICE (Internal Control Expertise), Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 130.213.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010092583/9.

(100102878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Il Ritrovo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 98, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 44.015.

Le bilan arrêté au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 12 juillet 2010.

Pour IL RITROVO SARL

Fiduciaire Roger Linster

Viviane Roman

Référence de publication: 2010092584/13.

(100102922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Immobilière de Lintgen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 38.523.

Les documents de clôture de l'année 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch.

Pour IMMOBILIERE DE LINTGEN S.A.

AREND CONSULT S.A R.L., Mersch

Signature

Référence de publication: 2010092585/13.

(100102771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Cardinal Health Luxembourg 420 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 97.342.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé sous seing privé en date du 14 juin 2010, que Cardinal Health Ireland 419 Ltd., établie et ayant son siège social en Irlande, et étant enregistrée sous le numéro 34259263, a transféré les 31,374.- parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Cardinal Health Finance, établie et enregistrée au Royaume-Uni, Evershed House, 70 Great Bridgewater Street, M1 5ES Manchester, sous le numéro 03853401.

Depuis cette date, les 212,514.- parts sociales de la société sont détenues par:

- Cardinal Health 201 Canada L.P (181,140 parts)

- Cardinal Health Finance (31,374 parts)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Cardinal Health Luxembourg 420 S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2010092786/19.

(100102068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

IND Invest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 25.035.

—
Extrait des résolutions prises par la réunion du conseil d'administration du 14 mai 2010

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 38, boulevard Joseph II, L- 1840 Luxembourg.

Luxembourg.
FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2010092586/14.

(100102681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

IND Invest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 25.035.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2010092587/12.

(100103162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Whitelabel II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 153.343.

—
L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 28 juin 2010, a décidé d'accepter:

- la démission de Alain Steichen en qualité de gérant B de la Société avec effet immédiat.
- La nomination avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, en qualité de gérants B de la Société, de:

* John Viola, né à Arcadia, Californie (USA) le 13 octobre 1965, et ayant son adresse professionnelle au 301 Commerce Street, Suite 3300, Fort Worth, Texas 76102, Etats Unis d'Amérique.

* Clive Bode, né à Birmingham (Royaume-Uni) le 3 Juin 1943, et ayant son adresse professionnelle au 301 Commerce Street, Suite 3300, Fort Worth, Texas 76102, Etats Unis d'Amérique.

* Pedro Fernandes das Neves, né à Lisbonne (Portugal) le 15 octobre 1974, et ayant son adresse professionnelle au 5d rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 28 juin 2010, composé comme suit:

- Christophe CAHUZAC, gérant A
- Maxime NINO, gérant A
- Michael FURTH, gérant A
- John VIOLA, gérant B
- Clive BODE, gérant B
- Pedro FERNANDES DAS NEVES, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Maxime Nino
Manager

Référence de publication: 2010092865/28.

(100101923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Beeckesteyn Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 74.624.

Le bilan arrêté au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 12 juillet 2010.
Pour *INDIRA SARL*
Fiduciaire Roger Linster
Viviane Roman

Référence de publication: 2010092589/13.

(100102933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Infoworld S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 133.396.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010092591/9.

(100102996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Interloge, Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 40.331.

Les documents de clôture de l'année 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch.
Pour *INTERLOGE S.A.*
AREND CONSULT S.à r.l., Mersch
Signature

Référence de publication: 2010092594/13.

(100102772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Dreive S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 43.626.

L'an deux mille dix, le dix-sept juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DREIVE S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B 43626, constituée suivant acte reçu par le Maître Marc ELTER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 avril 1993, publié au Mémorial C numéro 320 du 6 juillet 1993, et dont les statuts ont été modifiés;

- suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 11 novembre 2004, publié au Mémorial C numéro 189 du 3 mars 2005;
- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 juin 2010, en voie de formalisation.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sophie ERK, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Approbation de la situation économique et patrimoniale au 17 juin 2010.
- 2.- Réduction du capital social de la société à concurrence de 78.067,23 EUR, pour le ramener de 168.067,23 EUR à 90.000 EUR, par le transfert de ce montant à un compte de réserve.
- 3.- Modification de la dénomination de la société en Dreive S.r.l..
- 4.- Modification de l'objet social pour lui donner la teneur reprise dans les nouveaux statuts en langue italienne.
- 5.- Fixation de la durée de la société jusqu'au 31 décembre 2050.
- 6.- Démission des administrateurs et du commissaire de la société.
- 7.- Changement de la forme légale de la société d'une "société anonyme" en "société à responsabilité limitée", adoption de la nationalité italienne et transfert du siège social en Italie.
- 8.- Refonte complète des statuts de la société pour les adapter à la législation italienne.
- 9.- Nomination d'un administrateur unique.
- 10.- Délégation de pouvoirs.

B) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée approuve le bilan et le compte de pertes et profits arrêtés au 17 juin 2010 tels qu'ils ont été élaborés par le conseil d'administration et le commissaire de la société et soumis à l'assemblée.

Lesdits documents, signés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être formalisés avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social de la société à concurrence de soixante-dix-huit mille soixante-sept euros et vingt-trois cents (78.067,23 EUR), pour le ramener de son montant actuel de cent soixante-huit mille soixante-sept euros et vingt-trois cents (168.067,23 EUR) à quatre-vingt-dix mille euros (90.000 EUR).

Cette réduction de capital est réalisée par le transfert de la somme de soixante-dix-huit mille soixante-sept euros et vingt-trois cents (78.067,23 EUR) à un compte de réserve de capital et sans annulation d'actions.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en Dreive S.r.l..

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social pour lui donner la teneur reprise dans l'article quatre des nouveaux statuts en langue italienne ci-après.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de fixer la durée de la société jusqu'au 31 décembre 2050.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'accepter les démissions des administrateurs de la société à savoir Messieurs Jean-Philippe ROCHAT, Régis DONATI et Jacopo ROSSI et du commissaire aux comptes de la société à savoir Monsieur Mohammed KARA et de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Septième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social et statutaire de la société de L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, à I-20123 Milan, via della Posta 10 (Italie) et de faire adopter, par la société, la nationalité italienne, selon la loi italienne.

L'assemblée décide que le transfert du siège ne devra pas donner lieu à la constitution d'une nouvelle société même du point de vue fiscal et constate que cette résolution est conforme à la directive du Conseil de la CEE en date du 17 juillet 1969 et aux dispositions des articles 4 et 50 du D.P.R. italien du 26 avril 1986, numéro 131.

L'assemblée décide que les livres et documents de la société avant le transfert du siège social seront conservés au nouveau siège de la société en Italie.

Huitième résolution

L'assemblée décide de changer la forme légale de la société d'une "société anonyme" en "société à responsabilité limitée" et de procéder à une refonte complète des statuts de la société pour les mettre en concordance avec la législation italienne et de les arrêter comme suit:

"STATUTO

Denominazione - Sede - Durata - Oggetto

Art. 1. E' costituita una società a responsabilità limitata denominata

"Dreive S.r.l."

senza vincoli di rappresentazione grafica.

Art. 2. La società ha sede in Milano.

Possono istituirsi e sopprimersi altrove, sia in Italia che all'estero, sedi secondarie, filiali, succursali, agenzie, rappresentanze ed uffici.

Art. 3. La durata della società è fissata al 31.12.2050 e può essere prorogata a norma di legge.

Art. 4. La società ha per oggetto le seguenti attività:

- l'acquisto e la cessione non nei confronti del pubblico di partecipazioni sociali e di strumenti finanziari, lo svolgimento, nei limiti e con la stretta osservanza delle disposizioni di legge e regolamentari di volta in volta in vigore, di attività di consulenza nel settore degli investimenti mobiliari;

- l'acquisto, anche in leasing, la vendita, la permuta, l'amministrazione, la gestione e l'affitto, sia in proprio che per conto di terzi, di immobili civili, commerciali e industriali, lo svolgimento di attività di consulenza nel settore immobiliare;

- fornitura di servizi logistici, di supporto e amministrativi a persone fisiche e giuridiche strumentali alle predette attività.

Essa potrà compiere le operazioni industriali, commerciali, mobiliari ed immobiliari funzionalmente connesse alla realizzazione del predetto scopo sociale, ivi compresa la facoltà, in via non prevalente, di concedere avalli, fidejussioni, ipoteche ed in generale garanzie personali e reali, consentire trascrizioni ed annotamenti, il tutto anche nell'interesse di terzi per impegni altrui.

Capitale - Partecipazioni - Finanziamenti dei soci - Recesso

Art. 5. Il capitale della società è di Euro 90.000.

Il capitale può essere aumentato anche con conferimenti diversi dal denaro.

L'assemblea che delibera l'aumento del capitale può stabilire che possa essere attuato mediante offerta di quote di nuova emissione a terzi, nei limiti previsti dalla legge.

E' consentita l'attribuzione di partecipazioni anche in misura non proporzionale ai conferimenti.

I diritti sociali spettano ai soci in misura proporzionale alla partecipazione da ciascuno posseduta.

Le partecipazioni al capitale sono trasferibili per atto tra vivi e per successione a causa di morte.

Nel caso di trasferimento delle partecipazioni per atto tra vivi occorre peraltro il consenso preventivo dei soci non cedenti oppure l'esperimento della seguente procedura.

Il socio che intende cedere per atto tra vivi, in tutto od in parte, la propria partecipazione deve comunicare la propria decisione a tutti gli altri soci ed all'organo amministrativo a mezzo di lettera raccomandata con ricevuta di ritorno, indicando il nominativo dell'aspirante acquirente ed il prezzo concordato per la cessione a titolo oneroso o il valore attribuito alla partecipazione per la cessione a titolo gratuito.

Entro il termine di decadenza di trenta giorni da tale notizia, gli altri soci possono esercitare il diritto di prelazione per l'acquisto dell'intera partecipazione offerta e, sempre a mezzo di lettera raccomandata con ricevuta di ritorno, comunicare la loro decisione al socio che intende alienare.

Ove più soci esercitino il diritto di prelazione, la partecipazione offerta spetterà a ciascuno di essi in proporzione alle rispettive partecipazioni.

Nel caso in cui i soci che intendono esercitare la prelazione ritengano il prezzo od il valore di cui sopra eccessivo, questo, in mancanza di accordo, è determinato dall'arbitro previsto dal presente statuto, che assumerà le funzioni di arbitratore.

In tal caso il termine per l'esercizio del diritto di prelazione, a pena di decadenza, è di trenta giorni dalla comunicazione del prezzo o del valore determinato dall'arbitro, comunicazione da effettuarsi con le stesse modalità previste in precedenza.

Successivamente alla valutazione dell'arbitro, sia il cedente che gli acquirenti hanno facoltà di rinunciare rispettivamente alla cessione o all'acquisto, restando però a carico della parte rinunciante le spese dell'arbitrato.

Le disposizioni del presente articolo si applicano anche al trasferimento dei diritti di opzione relativi ad eventuali aumenti del capitale.

In caso di inosservanza delle norme stabilite dal presente articolo, la cessione non ha efficacia verso la società e verso i terzi in genere.

La procedura prevista dal presente articolo non si applica in caso di intestazione a società fiduciaria o di reintestazione al fiduciante, e di trasferimento da società fiduciaria ad altra società fiduciaria per conto dello stesso fiduciante intendendosi tali trasferimenti liberi da ogni limitazione.

Art. 6. I versamenti sulle partecipazioni sono richiesti dall'organo amministrativo nei termini e nei modi che reputa utili o convenienti.

Art. 7. Ai fini delle comunicazioni della società ai soci e dei soci tra loro, ciascun socio comunica alla società per iscritto il proprio domicilio; ai medesimi fini, ciascun socio può altresì comunicare alla società, con la stessa modalità, il numero di telefax o l'indirizzo di posta elettronica.

Art. 8. La società potrà acquisire fondi con obbligo di rimborso presso i soci nel rispetto delle normative vigenti.

Le somme così raccolte sono infruttifere, qualora non vi sia contraria pattuizione risultante da atto scritto.

Art. 9. Il recesso è consentito nei soli casi previsti dalla legge.

Il diritto di recesso è esercitato mediante lettera raccomandata che deve essere spedita entro trenta giorni dall'iscrizione nel registro delle imprese della delibera che lo legittima, con l'indicazione delle generalità del socio recedente, del domicilio per le comunicazioni inerenti al procedimento e della partecipazione posseduta.

Se il fatto che legittima il recesso non è una delibera soggetta ad iscrizione nel registro delle imprese, esso è esercitato entro trenta giorni dalla sua conoscenza da parte del socio, con le modalità di cui al secondo comma del presente articolo.

Il recesso deve essere esercitato dal socio recedente per l'intera partecipazione posseduta.

Il recesso non può essere esercitato, e se esercitato è privo di efficacia, se, entro novanta giorni dalla delibera o dal fatto di cui sopra, la società revoca la delibera o annulla gli effetti del fatto che lo legittima ovvero se è deliberato lo scioglimento della società.

In caso di partecipazioni intestate a società fiduciarie operanti ai sensi della Legge 1966/1939 e successive modifiche ed integrazioni, il diritto di recesso può essere esercitato anche solo per parte di esse, in esecuzione di istruzioni provenienti da differenti fiduciari.

Decisioni dei soci - Assemblea

Art. 10. Le decisioni dei soci possono essere adottate in assemblea ovvero, nei casi consentiti dalla legge, mediante consultazione scritta o consenso espresso per iscritto, su iniziativa dell'organo amministrativo.

In ogni caso le decisioni dei soci, siano esse adottate in assemblea ovvero mediante consultazione scritta o consenso espresso per iscritto, sono valide se prese con il voto favorevole di tanti soci che rappresentino più della metà del capitale sociale.

In caso di partecipazioni intestate a società fiduciarie operanti ai sensi della Legge 1966/1939 e successive modificazioni ed integrazioni, la delega potrà essere rilasciata a più soggetti delegati a votare, eventualmente in maniera divergente, in esecuzione di istruzioni provenienti da differenti fiduciari, l'adesione o meno alla proposta di deliberazione potrà essere espressa in modo eventualmente divergente, in esecuzione di istruzioni provenienti da differenti fiduciari

Art. 11. La procedura di consultazione scritta o di acquisizione del consenso espresso per iscritto non è soggetta a particolari vincoli, purché a ciascun socio siano assicurati una adeguata informazione ed il diritto di partecipare alla decisione.

La decisione è adottata mediante sottoscrizione di un unico documento, ovvero di più documenti che contengano il medesimo testo, da cui risultino con chiarezza l'argomento oggetto della decisione ed il consenso alla stessa, nonché il termine assegnato per far pervenire l'espressione del consenso alla società. Le decisioni assumono la data di detto termine.

Le decisioni dei soci adottate ai sensi del presente articolo devono essere trascritte senza indugio nel libro delle decisioni dei soci e firmate dall'amministratore unico o dal presidente del consiglio di amministrazione.

Art. 12. L'assemblea può essere convocata anche fuori della sede sociale, purché in uno dei paesi membri pro tempore dell'Unione Europea.

Le convocazioni sono fatte con lettera raccomandata spedita ai soci, almeno otto giorni prima dell'assemblea, al domicilio di cui all'art. 7.

Le convocazioni possono essere eseguite mediante telefax o messaggio di posta elettronica inviato ai soci, almeno cinque giorni prima dell'assemblea, al numero di telefax o all'indirizzo di posta elettronica eventualmente risultanti ai sensi dell'art. 7.

Nell'avviso può essere indicato altro giorno per la seconda convocazione, qualora la prima vada deserta.

Ogni socio che abbia diritto ad intervenire all'assemblea può farsi rappresentare, con delega scritta, da altra persona anche non socia.

Le delibere dell'assemblea devono constare da verbale firmato dal presidente e dal segretario o da notaio nei casi di legge.

L'assemblea può svolgersi con intervenuti dislocati in più luoghi, audio o video collegati, a condizione che siano rispettati il metodo collegiale e i principi di buona fede e di parità di trattamento dei soci, ed in particolare a condizione che:

- a) sia consentito al presidente dell'assemblea di accertare l'identità e la legittimazione degli intervenuti, regolare lo svolgimento dell'adunanza, constatare e proclamare i risultati della votazione;
- b) sia consentito al soggetto verbalizzante di percepire adeguatamente gli eventi assembleari oggetto di verbalizzazione;
- c) sia consentito agli intervenuti di partecipare alla discussione e alla votazione simultanea sugli argomenti all'ordine del giorno.

La riunione si ritiene svolta nel luogo ove sono presenti il presidente e il soggetto verbalizzante.

L'assemblea è presieduta dall'amministratore unico o dal presidente del consiglio di amministrazione. In loro assenza, o nel caso di intervenuti dislocati in più luoghi, l'assemblea è presieduta dalla persona nominata dagli intervenuti.

Amministrazione - Rappresentanza

Art. 13. La società è amministrata, a scelta dei soci, da un amministratore unico o da un consiglio di amministrazione composto da un numero di membri variabile da tre a cinque, numero che viene di volta in volta determinato all'atto della nomina, unitamente alla durata in carica dell'organo amministrativo.

Gli amministratori possono anche non essere soci e sono rieleggibili.

Art. 14. Ad ogni sua rinnovazione il consiglio elegge tra i suoi membri un presidente, se questi non è stato nominato con decisione dei soci; può eventualmente nominare anche uno o più vicepresidenti e un segretario (quest'ultimo non necessariamente amministratore).

Art. 15. Se nel corso dell'esercizio vengono a mancare uno o più amministratori, gli altri provvedono a sostituirli con deliberazione approvata dal collegio sindacale, qualora nominato, purché la maggioranza sia sempre costituita da amministratori nominati dai soci. Gli amministratori così nominati restano in carica fino alla prima decisione dei soci.

Qualora per dimissioni o per altre cause venisse a cessare la maggioranza degli amministratori nominati dai soci ovvero, nel caso di consiglio di amministrazione di due componenti, anche un solo amministratore, l'intero consiglio di amministrazione si considera decaduto con effetto dalla nomina del nuovo organo amministrativo.

Art. 16. Le decisioni del consiglio di amministrazione possono essere adottate con metodo collegiale ovvero mediante consultazione scritta o consenso espresso per iscritto, su iniziativa del presidente del consiglio di amministrazione.

Art. 17. La procedura di consultazione scritta o di acquisizione del consenso espresso per iscritto non è soggetta a particolari vincoli, purché a ciascun amministratore siano assicurati una adeguata informazione ed il diritto di partecipare alla decisione.

La decisione è adottata mediante sottoscrizione di un unico documento ovvero di più documenti che contengano il medesimo testo di decisione, da cui risultino con chiarezza l'argomento oggetto della decisione ed il consenso alla stessa, nonché il termine assegnato per far pervenire l'espressione del consenso alla società. Le decisioni assumono la data di detto termine.

Le decisioni degli amministratori adottate ai sensi del presente articolo sono valide se prese con il voto favorevole della maggioranza degli amministratori in carica e devono essere trascritte senza indugio nel libro delle decisioni degli amministratori e firmate dal presidente.

Art. 18. Il consiglio si raduna in forma collegiale sia presso la sede della società, sia altrove, tutte le volte che il presidente lo reputi opportuno o quando ne sia fatta domanda scritta da un consigliere o da un sindaco effettivo, se nominato.

La convocazione del consiglio è fatta dal presidente con telegramma, telefax o messaggio di posta elettronica da trasmettere, almeno tre giorni liberi prima dell'adunanza o, nei casi di urgenza, almeno ventiquattro ore prima dell'adunanza a ciascun consigliere ed agli eventuali sindaci effettivi.

Le riunioni del consiglio sono validamente costituite con la presenza della maggioranza degli amministratori in carica. In mancanza di convocazione le riunioni del consiglio sono validamente costituite con la presenza di tutti gli amministratori e di tutti i sindaci effettivi, se nominati.

Le delibere sono prese a maggioranza assoluta di voti dei presenti. In caso di parità prevale il voto di chi presiede.

Le decisioni del consiglio di amministrazione devono essere trascritte sul libro delle decisioni degli amministratori e firmate dal presidente e dal segretario.

Il consiglio di amministrazione può svolgersi anche con intervenuti dislocati in più luoghi, audio o video collegati, a condizione che tutti i partecipanti possano essere identificati e sia loro consentito di seguire la discussione e di intervenire in tempo reale alla trattazione degli argomenti affrontati. Il consiglio si considera tenuto nel luogo in cui si trovano l'amministratore che presiede la riunione e il soggetto verbalizzante.

Il consiglio è presieduto dal presidente o, in caso di sua assenza o di riunione consiliare con intervenuti dislocati in più luoghi, dall'amministratore designato dai partecipanti.

Art. 19. Agli amministratori spetta il rimborso delle spese sostenute per ragioni del loro ufficio.

Con decisione dei soci possono essere attribuiti agli stessi compensi e partecipazioni agli utili.

La remunerazione degli amministratori investiti di particolari cariche è stabilita dal consiglio di amministrazione, sentito il parere del collegio sindacale, se nominato.

I soci possono determinare un importo complessivo per la remunerazione di tutti gli amministratori, inclusi quelli investiti di particolari cariche, ed attribuire agli amministratori un'indennità di fine mandato.

Art. 20. L'organo amministrativo è investito dei più ampi poteri per la gestione della società, senza eccezioni di sorta, ed ha facoltà di compiere tutti gli atti che ritenga opportuni per l'attuazione ed il raggiungimento degli scopi sociali, esclusi soltanto quelli che la legge, in modo tassativo, riserva alle decisioni dei soci.

Ferma rimanendo la competenza concorrente dell'assemblea, l'organo amministrativo potrà deliberare la fusione nei casi previsti dagli artt. 2505 e 2505-bis codice civile.

Art. 21. L'organo amministrativo può delegare, nei limiti di legge, le proprie attribuzioni a singoli amministratori o ad un comitato esecutivo, determinandone i poteri, e può nominare direttori generali, direttori e procuratori, per determinati atti o categorie di atti.

Art. 22. All'amministratore unico od al presidente del consiglio di amministrazione ed ai vicepresidenti eventualmente nominati è attribuita la rappresentanza della società di fronte ai terzi ed in giudizio.

Ai consiglieri delegati, direttori generali, direttori e procuratori eventualmente nominati è attribuita la rappresentanza della società nei limiti dei poteri conferiti.

Collegio sindacale - Revisione legale

Art. 23. I soci possono nominare un collegio sindacale, un revisore legale dei conti o una società di revisione legale dei conti.

La nomina del collegio sindacale è obbligatoria nei casi di cui all'articolo 2477, secondo e terzo comma, codice civile.

Il collegio sindacale è composto da tre sindaci effettivi e due supplenti e, nei casi consentiti dalla legge, esercita la revisione legale dei conti, salvo che con decisione dei soci venga nominato un revisore legale dei conti o una società di revisione legale dei conti.

Al collegio sindacale ed al revisore legale dei conti si applicano in ogni caso le disposizioni in tema di società per azioni.

Le riunioni del collegio sindacale possono svolgersi con intervenuti dislocati in più luoghi mediante l'utilizzo di mezzi di telecomunicazione, secondo le modalità indicate dal presente statuto per il consiglio di amministrazione.

Bilancio - Riparto utili

Art. 24. Gli esercizi sociali si chiudono al 31 dicembre di ogni anno.

Alla fine di ogni esercizio l'organo amministrativo procede alla formazione del bilancio a norma di legge.

Il bilancio è presentato ai soci entro centoventi giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale; può essere presentato entro centottanta giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale nei casi consentiti dalla legge.

Art. 25. Gli utili netti, dopo aver prelevato una somma non inferiore al cinque per cento per la riserva legale (fino a che questa non abbia raggiunto un quinto del capitale sociale), vengono distribuiti ai soci, salvo che con decisione dei soci non si stabilisca diversamente.

Art. 26. Il pagamento dei dividendi viene effettuato presso le casse designate dall'organo amministrativo ed entro il termine che viene annualmente fissato dall'organo amministrativo stesso, qualora non sia stato fissato con decisione dei soci.

Il diritto ai dividendi si prescrive decorso un quinquennio dal giorno in cui divennero esigibili.

Scioglimento

Art. 27. Addivenendosi in qualsiasi tempo e per qualsiasi causa allo scioglimento della società, l'assemblea determinerà le modalità della liquidazione e nominerà uno o più liquidatori determinandone i poteri.

Clausola compromissoria

Art. 28. Tutte le controversie aventi ad oggetto rapporti societari, comprese quelle relative alla validità delle delibere assembleari ed escluse solo quelle rimesse alla competenza esclusiva dell'Autorità Giudiziaria, promosse da o contro i soci, la società, gli amministratori, i sindaci, i liquidatori, saranno risolte mediante arbitrato secondo il regolamento della Camera Arbitrale Nazionale ed Internazionale di Milano.

Il Tribunale Arbitrale sarà composto da un arbitro unico nominato dalla Camera Arbitrale.

L'arbitrato sarà rituale e il Tribunale Arbitrale deciderà secondo diritto.

In deroga a quanto previsto dal presente statuto, la soppressione della presente clausola compromissoria deve essere approvata dai soci che rappresentino almeno i due terzi del capitale sociale; i soci assenti o dissenzienti possono, entro i successivi novanta giorni, esercitare il diritto di recesso.

Rinvio

Art. 29. Per tutto quanto non previsto nel presente statuto si fa riferimento alle leggi vigenti."

Neuvième résolution

L'assemblée décide de nommer comme administrateur unique de la société, doté du pouvoir d'administration, pour la durée d'un exercice social, soit jusqu'à l'assemblée qui approuvera les comptes au 31 décembre 2010:

Monsieur Filippo CAPRA, né à Domodossola (Italie), le 30 septembre 1969, demeurant à I-28041 Arona, Via Roma 77, Italie, code fiscal CPR FPP 69P30 D332W.

Dixième résolution

L'assemblée décide de conférer à Monsieur Filippo CAPRA, prénommé, tous pouvoirs en vue de l'exécution matérielle de ce qui a été délibéré supra. En particulier elle lui donne mandat de procéder au dépôt auprès d'un notaire italien, de l'ensemble des documents requis à cet effet, dûment légalisés et munis de l'apostille de La Haye le cas échéant, ainsi que la faculté d'y apporter toute modification requise par les autorités compétentes en vue de l'inscription de la présente au registre des firmes italien, avec consentement exprès à ce que ladite inscription se fasse également en plusieurs actes.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille quatre cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S.ERK, A.FERNANDES, J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 juin 2010. Relation: GRE 2010/2175. Reçu soixante-quinze euros. 75.- EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 6 juillet 2010.

Référence de publication: 2010093276/316.

(100102957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Codebi, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 62.349.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 juin 2010

- L'assemblée décide de renouveler les mandats d'administrateur de Monsieur Franck PROVOST (Président du Conseil d'Administration), de Madame Marianne REPPLINGER et de Madame Nathalie DUCHAUSSOY pour une nouvelle période de six ans.

Leur mandat prendra fin à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

- L'assemblée décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la société HOPARGEST S.A. pour une nouvelle période de six ans.

Son mandat prendra fin à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 17 juin 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010092792/19.

(100102363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Jacques Dessange S.A. Société Luxembourgeoise de Coiffure S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 38, rue du Curé.
R.C.S. Luxembourg B 21.577.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010092595/10.

(100103498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

JKV European Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 25, rue Tony Neumann.
R.C.S. Luxembourg B 83.500.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour JKV European Investments S.A.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2010092596/11.

(100103290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Krieger Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5515 Remich, 21, rue Anny Blau.
R.C.S. Luxembourg B 106.571.

Le bilan arrêté au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 12 juillet 2010.

Pour KRIEGER LUX SARL

Fiduciaire Roger Linster

Viviane Roman

Référence de publication: 2010092601/13.

(100102924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Lyxos Finances, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 124.158.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 24 juin 2010 a reconduit pour un terme d'un an les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Jean-Jacques FREY, administrateur de sociétés, demeurant à CH-1090 La Croix-sur-Lutry;
- Monsieur Benoît LEGOUT, directeur financier, demeurant à F-51350 Cormontreuil;
- Monsieur Luciano DAL ZOTTO, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre;

leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2011.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme d'une année, le mandat de Commissaire aux comptes de la société anonyme PKF ABAX AUDIT, avec siège à L-2212 Luxembourg, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2011.

Pour extrait conforme

LYXOS FINANCES

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2010092835/20.

(100102480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

L. L. Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 138.024.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 juillet 2010.

Référence de publication: 2010092602/10.

(100103248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

L.C.C., Luxemburg Catering Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5570 Remich, 53, route de Stadtbredimus.

R.C.S. Luxembourg B 63.351.

Le bilan arrêté au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 12 juillet 2010.

Pour L.C.C. LUXEMBOURG CATERING COMPANY SARL

Fiduciaire Roger Linster

Viviane Roman

Référence de publication: 2010092603/13.

(100102925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Luxart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 152.207.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59046 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010092607/10.

(100102822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Quartic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 22.192.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 9 juillet 2010

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de catégorie A de Madame Angelika Moosleithner-Batliner, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle Aeulestrasse 74 à FL-9490 Vaduz, de Dorbat Treuhand-und Verwaltungsanstalt, ayant son siège social Aeulestrasse 74 à FL-9490 Vaduz et renouvelle les mandats d'administrateur de catégorie B de Monsieur Jacques Dubois, juriste, demeurant 27, avenue du Mont-Goulin à CH-1008 Prilly, de Lux Konzern S.à.r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

L'Assemblée renouvelle le mandat du commissaire aux comptes CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Luxembourg, le 9 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010092665/21.

(100102803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

KPI Retail Property 30 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 116.808.

Extrait du résolution du conseil de gérance tenue en date du 02 juillet 2010

Il résulte des résolutions du Conseil de Gérance du 02 juillet 2010, que le siège social de la Société a été transféré du 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, avec effet au 09 juin 2010, et que le Conseil de Gérance a pris note du Transfer du siège social de l'actionnaires de la Société, BGP Investment S.à r.l. du 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, avec effet au 09 juin 2010, et BGP Management GmbH du Maximilianstr. 13, D-80539 München, au Prannerstr. 6, D-80333 München, avec effet au 1^{er} mars 2010, et que le Conseil de Gérance a pris note du Transfer de l'adresse du Gérant de la Société du 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, avec effet au 09 juin 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 02 juillet 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010091964/18.

(100102610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

My Energy GIE, Groupement d'Intérêt Economique.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg C 84.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 juin 2010

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Carlo Hastert, né à Luxembourg, le 25 mai 1957, demeurant L-8030 Strassen, 83 rue du Kiem a présenté sa démission en tant que membre du conseil de gérance avec effet à la date de la présente assemblée.

Avec effet au 3 juin 2010 Monsieur Jean Offermann, né à Ettelbrück, le 22 avril 1967, demeurant L-7453 Lintgen, 3, Am Bongert est nommé membre du conseil de gérance.

Signature.

Référence de publication: 2010092626/15.

(100103445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

MALG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 151.445.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration par voie circulaire

- La démission de Monsieur Julien BELLONY avec effet 24 mars 2010 est acceptée;
- Monsieur Pierre-Siffrein GUILLET, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg est coopté en tant qu'Administrateur de catégorie B en remplacement de Monsieur Julien BELLONY, démissionnaire, avec effet au 24 mars 2010. Il terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Le 25 mars 2010.

Certifié sincère et conforme

MALG S.A.

F. DUMONT / B. HARANG

Administrateur de catégorie B / Administrateur de catégorie A et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010092630/18.

(100103358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Maasland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 57.483.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 5 juillet 2010 que:
- Le siège social de la société a été transféré de 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg à 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010092628/14.

(100103513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Macinvest S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 69.736.

—
Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010092629/10.

(100103476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Marline Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 105.645.

—
Le bilan au 30 juin 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010092631/13.

(100103256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Mayo Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 84.814.

—
EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-ordinaire du 30 juin 2010 à 10.00 h

a été nommé gérant unique Monsieur Jan Herman VAN LEUVENHEIM, né le 05 mars 1937 à Alkmaar, Pays-Bas, demeurant à 28 rue Jean de Beck, L-7308 Heisdorf, Luxembourg,

à effet du 1^{er} juillet 2010

en remplacement de Monsieur Lodewicus A.J. BIERENS.

MAYO INVESTHOLDING SARL

J. H. VAN LEUVENHEIM

Gérant unique

Référence de publication: 2010092632/17.

(100103343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

MCG Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.850,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 115.502.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Référence de publication: 2010092634/11.

(100103278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

MGOP EDSA Investments, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 141.490.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Référence de publication: 2010092635/11.

(100103214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

MGOP New World Gaming Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: CAD 20.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 140.319.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Référence de publication: 2010092636/11.

(100103215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Dexia Life & Pensions Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.
R.C.S. Luxembourg B 39.593.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 14 mai 2010

L'Assemblée Générale entérine le renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Guy Roelandt. Son mandat prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice 2013.

L'Assemblée Générale révoque le mandat d'Administrateur de Monsieur Eric LE VERNOY.

Suite à la révocation du mandat de Monsieur Eric LE VERNOY, l'Assemblée Générale nomme M. Michel BUYS-SCHAERT, avec adresse professionnelle Dexia-BIL, route d'Esch, 69, L-2953 Luxembourg, en tant qu'Administrateur.

Ce mandat prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice 2013.

L'Assemblée nomme DELOITTE S.A., rue de Neudorf, 560, L-2220 Luxembourg, pour la révision légale des comptes de Dexia Life & Pensions au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Pour Dexia Life & Pensions

Michel Wohl / Geerhard Van den Broeck

Membre du Comité de Direction / Membre du Comité de Direction

Référence de publication: 2010092798/21.

(100102465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.
